

Date de dépôt : 7 novembre 2013

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la pétition de l'Association des futurs enseignants (AFE) de l'Université de Genève au sujet de la situation de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

Rapport de majorité de M^{me} Aurélie Gavillet (page 1)

Rapport de minorité de M. Patrick Saudan (page 43)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Aurélie Gavillet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur a traité d'un courrier de l'Association des futurs enseignants (AFE) dont la teneur a ensuite été reprise dans la pétition 1807, lors de sept séances, les 16 et 30 juin, le 29 septembre et le 8 décembre 2011, ainsi que les 2, 23 et 30 mai 2013. Ont mené les débats de la commission, dans l'ordre chronologique, M. Michel Forni, M^{me} Catherine Baud et M. Jean-François Girardet. M^{me} Ivana Ubrica et M. Harry Koumrouyan ont représenté le DIP lors de ces séances. Tous les procès-verbaux, d'une qualité remarquable, ont été pris par M. Gérard Riedi.

La première séance a été consacrée à l'audition de l'Université et de l'IUFE, la deuxième à celle de l'Association des futurs enseignants (AFE), soit de M. Wael Almoman (président), M^{me} Elisa Barman (trésorière), M^{me} Sophie Scheller, (secrétaire) et M. Alain Bolle (représentant des étudiants à la commission programme de l'IUFE). Lors de la troisième séance, M^{me} Anderegg et M. Pillonnel, représentants des étudiants, ont été

auditionnés. Durant la quatrième séance, le point de vue du DIP a été présenté aux commissaires. L'objet a alors été gelé dans l'espoir de voir des améliorations apportées. Lors de la cinquième séance (en 2013), la commission a procédé à l'audition de représentants des étudiants ; la sixième séance a été consacrée à l'audition de François Bertagna, délégué UCESG et M. Raphaël Fornallaz, délégué FAMCO, ainsi que de l'IUFE.

Audition de l'Université, représentée par M. Schneuwly, directeur de l'IUFE, et M^{me} de Ribaupierre, vice-rectrice

Les auditionnés expliquent à la commission qu'ils ont reçu eux aussi le courrier adressé à la commission. Ils y ont répondu le 2 mai 2011 et détaillent les éléments de leur réponse.

1. Sur les problèmes liés à l'absence de reconnaissance, pour l'instant, de la formation par la CDIP : M. Schneuwly indique qu'il est possible de faire une demande de reconnaissance auprès de la CDIP après une année de fonctionnement normal. Cela va être donc fait prochainement. Ensuite le calendrier échappe à l'Université de Genève et la CDIP est en charge de la suite de la procédure. La demande va donc être déposée cet été et une commission de la CDIP viendra ultérieurement. Les délais sont malheureusement plutôt longs, mais c'est la CDIP qui gère cet élément. L'IUFE a agi le plus rapidement possible.
2. Sur la qualité d'institut interfacultaire de l'IUFE : M^{me} de Ribaupierre explique que, dans les centres interfacultaires, sont nommés un certain nombre de collaborateurs sur un statut stable. Quant aux professeurs, ils sont nommés dans les Facultés pour que celles-ci soient associées au fonctionnement d'un centre interfacultaire. Pour le moment, il y a ainsi des professeurs dans cinq Facultés (Sciences, Lettres, Sciences économiques et sociales, Psychologie et science de l'éducation, et Médecine). Généralement, les règlements d'études sont également traités à travers les Facultés concernées. En outre, les centres interfacultaires, au niveau de la direction, ont un règlement d'organisation et sont placés directement sous la responsabilité du rectorat. L'IUFE n'échappe pas à ces principes généraux.
3. Sur l'appartenance des études au deuxième cycle : M^{me} de Ribaupierre indique qu'il n'y a pas en Suisse de maîtrise de troisième cycle. Il existe un bachelor, puis un master qui est la fin des études de base. Ensuite dans la plupart des Universités, il y a des masters de formation continue. La particularité à Genève est de disposer d'une formation située entre la formation postgrade (soit post-master) et la formation continue (qu'on

appelle master d'études avancées). Genève est, avec l'Université de Lausanne, la dernière Université dans ce cas. Ces masters sont en train d'être tournés vers la formation continue. Un master d'études avancées suit un master dans un domaine. Comme il n'y avait pas de domaine didactique, c'était nécessairement un master. Ce qui est important est qu'avec un master ou un master de formation continue, il est possible de demander une subvention fédérale, ce qui ne sera pas le cas pour d'autres formations.

4. Sur les branches dépourvues de professeurs ordinaires (PO) : pour l'IUFE, il n'est pas possible d'avoir des PO dans toutes les branches enseignables, car il existe 22 branches et s'il fallait engager 22 PO, l'IUFE serait au bout de ses ressources. Le problème est résolu en ayant des contrats avec des chargés d'enseignement. Il y a par exemple, pour l'économie, un professeur de didactique qui vient d'Aix-Marseille et, pour l'informatique, un professeur qui vient de Bruxelles.
5. Sur l'absence de descriptifs de cours : M. Schneuwly indique que, à sa connaissance, il y avait des descriptifs pour chaque cours. Chaque professeur donne un descriptif au début du cours et est obligé de donner les modalités d'évaluation. Pour celles-ci, il est possible que les indications aient parfois été trop générales. Il a maintenant été remédié à cette question. M. Schneuwly rappelle au passage que l'IUFE comporte quatre formations et qu'il n'est question ici que de la formation des enseignants du secondaire. Il ajoute que des règlements plus clairs ont été établis et que l'ensemble des formations ont été évaluées. M. Schneuwly aurait voulu venir présenter à la commission davantage d'informations sur ces évaluations, mais du retard a été pris. Cela étant, il ne manquera faire parvenir le rapport aux commissaires. En outre, M. Schneuwly indique que les documents disponibles sur Internet ne peuvent pas être changés au gré des personnes qui aimeraient les changer. Tous ces documents sont acceptés par les différentes instances que sont l'Assemblée de l'IUFE, le conseil de l'IUFE ou le rectorat lui-même. C'est également après être passé par ces instances que des modifications peuvent être faites.
6. Sur la suppression de la session d'examens d'août 2011 : Pour M. Schneuwly, il s'agit d'un problème très technique. L'IUFE ne voulait pas que des personnes qui étaient déjà dans un stage en emploi (cela concernait deux ou trois personnes) puissent passer l'examen en août avec un risque d'échec et, ainsi, d'enseigner une année entière sachant qu'il y a un échec définitif. Toutefois, cette mesure a été retirée.

La suite de la séance a été consacrée aux questions des commissaires.

A la suite de la question (PLR) de savoir comment et dans quelle mesure les 5 facultés associées à l'IUFE le sont, M^{me} de Ribaupierre estime qu'il est difficile de répondre précisément pour le rectorat. Elle peut dire qu'il y a, à sa connaissance, autant de professeurs qui viennent de la Faculté des sciences que de la FAPSE. Quant aux chargés d'enseignement, ils sont nommés directement au sein de l'IUFE. M^{me} de Ribaupierre note que ce que les Facultés détestent à l'Université de Genève, c'est qu'une Faculté aille mettre son nez dans les affaires d'une autre. La pire chose qui pourrait arriver cela serait qu'une Faculté essaye d'influencer les réponses, soit du collège des professeurs, soit du conseil participatif d'une autre Faculté. Tout ce qui est parvenu au rectorat, c'est qu'il n'y a pas de mainmise d'une Faculté sur une autre. Celles-ci sont sur des sites différents, mais l'IUFE est, certes, géographiquement plus proche de deux Facultés que des autres. M^{me} de Ribaupierre dirait plutôt qu'il y a surtout des professeurs qui sont presque entièrement à l'IUFE et d'autres qui le sont moins. Cela étant, la Faculté de médecine est effectivement un peu moins présente que les autres.

Une ou un commissaire (PDC) relève que le reproche est celui de la mainmise effective de la FAPSE sur le contenu et la manière d'organiser les crédits ou les examens, ce qui fait penser qu'il n'y a pas d'égalité interfacultaire. C'est un souci qui avait d'ailleurs été évoqué à plusieurs reprises lors des discussions de la Commission de l'enseignement supérieur sur l'IUFE. M. Schneuwly répond qu'il estime qu'il n'y a pas d'idéologie de la FAPSE. Il n'est personnellement pas d'accord avec plusieurs de ses collègues de la FAPSE. Il y a des idéologies divergentes et contradictoires.

Une ou un commissaire (S) se demande ce qu'il en est de la collaboration avec d'autres facultés comme par exemple la Faculté de droit. M. Schneuwly confirme qu'il y a de la collaboration avec la Faculté de droit. Il y a un chargé d'enseignement, juriste de formation et enseignant de droit dans les écoles de Genève. Celui-ci collabore avec les professeurs de droit. Cela reste toutefois marginal, car la Faculté de droit n'est pas particulièrement intéressée et compétente pour discuter des questions d'enseignement du droit à des élèves du collège et de l'école de commerce. Il y a tout de même des contacts. M^{me} de Ribaupierre ajoute, par rapport à l'aspect interfacultaire, qu'elle a pu voir, durant de nombreuses années, le manque total d'intérêt de certaines Facultés pour l'enseignement, notamment en Sciences et en Lettres. Depuis quatre ou cinq ans, cet intérêt s'est en revanche développé. M^{me} de Ribaupierre indique que seul un statut interfacultaire permet d'assurer cela. Si les professeurs ont été mis dans les Facultés plutôt que dans l'IUFE, c'est pour que le courant passe.

Une ou un commissaire (PLR) se demande s'il n'y a pas le risque que se développe un système à deux vitesses dans ce cas. M^{me} de Ribaupierre répond que l'idée n'est pas de faire deux filières. Il faut toutefois dire qu'en Sciences et en Lettres, l'enseignement était plutôt considéré comme un échec et non comme un débouché royal. Là, on réalise que cela fait réfléchir les scientifiques et les littéraires, car ils ont réalisé que l'enseignement est un débouché principal pour leurs étudiants.

Une ou un commissaire (Ve) relève, à la lecture des documents de l'AFE, l'impression d'un manque de communication claire vers les étudiants et aimerait savoir ce qu'il est devenu des revendications de cette association qui sont mentionnées en annexe de ce courrier. M. Schneuwly signale tout d'abord que cette liste de revendications datée du 21 décembre 2010 a été transmise à l'IUFE le 1 mai 2011. De plus, de l'aveu même des étudiants, une bonne partie des revendications étaient devenues caduques entretemps. Par ailleurs, les étudiants ont dit avoir établi cette liste en compilant les différents problèmes indiqués par les étudiants. Dès le 2 mai 2011, il a ainsi été possible de donner presque la totalité des réponses. M. Schneuwly estime que la députée ou le député a raison de pointer un problème de communication. L'IUFE n'a pas été assez attentif à la manière de communiquer avec les étudiants. L'Université a l'habitude de le faire à travers les associations. Dans le cas de l'IUFE, ce mode de communication ne fonctionne pas très bien. En effet, il faut voir que les étudiants ne viennent qu'à mi-temps au maximum à l'Université. La décision a donc été prise de faire un bulletin. Il sera ainsi distribué à tous les étudiants.

Une ou un commissaire (PDC) trouve que le mécontentement des étudiants est inquiétant. Ils ont dit que, alors que les cours avaient commencé depuis plusieurs années, il n'y avait toujours pas de communication du programme. Il semblait ne pas y avoir de volonté d'entrée en matière, de la part des autorités responsables, pour que les cours et les programmes soient affichés de manière clairement établie. Cela semblerait invraisemblable pour un institut. M. Schneuwly estime, par rapport à l'affiche des cours, que cela serait invraisemblable si cela était vrai. Cela étant, les cours et les crédits sont clairement établis. Ils sont affichés sur Internet pour tout le monde. Il n'y a pas de changement de règlement en cours d'année. Si cela était le cas, le rectorat s'en inquiéterait très lourdement. Par contre, M. Schneuwly concède qu'il y a eu des problèmes d'organisation dus à un nombre d'étudiants un tiers plus élevé qu'attendu, ce qui a notamment donné lieu à des chevauchements des cours. Il faut également savoir que l'IUFE est arrivé en dernier à Uni-Mail et que la réservation de salle est extrêmement complexe. M. Schneuwly signale aussi que les étudiants de l'AFE n'ont pas été

rencontrés seulement le 2 mai 2011, mais en septembre 2010, en novembre 2010, en janvier 2011 et en mai 2011. Par ailleurs, il y a des rencontres avec les étudiants dans le cadre des comités de programme une fois par mois, dans l'assemblée de l'IUFE et dans les commissions. Il y a donc des rencontres très régulières avec les étudiants. M^{me} Vrbica ajoute que, au-delà de la communication, une des problématiques qui s'est posée est la participation. Comme il y a un public d'étudiants différent des étudiants ordinaires, le conseiller d'Etat a enjoint le rectorat à ce qu'il y ait une meilleure participation des étudiants à l'élaboration des programmes, des plans d'études, etc. Ainsi, lorsque l'on parle de communication, ce sont peut-être plutôt des déficits de participation. En ce qui concerne les problèmes d'organisation, M. Schneuwly reconnaît que l'IUFE a été trop lent à s'organiser. Il a aussi fait deux mauvais engagements qui ont débouché sur un licenciement et un non-renouvellement. Maintenant, M. Schneuwly estime que l'IUFE dispose d'un bon staff.

Une ou un commissaire (Ve) demande, en ce qui concerne la reconnaissance par la CDIP, si les étudiants ne vont pas se retrouver dans une période de non-droit. M. Schneuwly répond que les étudiants ne sont pas dans une situation de non-droit. La loi votée par le Grand Conseil est claire. Une personne qui a fait un master a le droit d'enseigner dans le canton de Genève.

Une ou un commissaire (S) se souvient d'un article de 2009 dans la revue de l'université *Horizons* où M. Schneuwly disait déjà que la formation devrait être reconnue prochainement. Elle ou il aimerait donc savoir quel est le rapport entre cet article et la reconnaissance qui va se faire prochainement. M. Schneuwly reconnaît avoir péché par naïveté. En fait pour faire la demande de reconnaissance, il faut avoir une année de fonctionnement normal, ce qui n'était pas le cas au moment de l'interview en 2009. Il s'agissait encore d'une phase de transition.

Une ou un commissaire (S) demandant quelle est la position du DIP sur la suppression de la session d'examen d'août 2011, M. Koumrouyan fait savoir que le DIP estimait, dans un premier temps, que la situation d'un étudiant ratant son examen de la pratique en classe de façon définitive et se retrouvant devant une classe durant une année en raison du fait que l'organisation de la rentrée scolaire avait déjà eu lieu posait problème. Le DIP s'est rangé à l'argument des étudiants, mais il cherche avec l'IUFE la possibilité de s'occuper de ces cas d'une autre manière qu'en leur confiant des élèves. Le DIP va essayer de trouver, pour la rentrée 2012, un mécanisme pour donner justice aux deux parties sans nécessairement confier des élèves à ces personnes. La même députée ou le même député demandant demande si ce

n'était pas tard, en mars 2011, pour supprimer la session d'août 2011, M. Koumrouyan confirme que c'est pour cette raison qu'il a été décidé de revenir en arrière.

Sur la question de l'absence de PO dans toutes les branches, une ou un commissaire (S) aimerait des précisions sur la deuxième partie de la quatrième question du courrier de l'AFE concernant les branches dans lesquelles il n'y a pas de formation proposée. M. Schneuwly revient sur ce point évoqué en début de séance. L'AFE demande un professeur ordinaire dans chacune des branches, mais ce n'est pas possible. Pour la chimie, il y a par exemple un professeur de didactique des sciences. Pour le grec ancien, les personnes suivent des cours auprès d'un professeur des langues. En droit et en économique, il y a un accord avec un professeur de Aix-Marseille qui vient donner des cours dans ce domaine.

S'agissant de la question de la durée de la formation genevoise par rapport aux autres cantons, une ou un commissaire (PLR) rappelle que les HEP envisageaient un passage de trois à quatre ans de formation. Il aimerait avoir un éclairage sur ce point. Elle ou il se demande si la tendance est toujours d'un passage de trois à quatre ans de formation. M. Schneuwly souligne que, du point de vue des nécessités de formation, les directeurs sont unanimes pour dire que trois ans ce n'est pas assez. Le problème majeur se situe au niveau financier. Allonger la formation coûte plus cher et cela demande de payer davantage les enseignants. Par ailleurs, étant donné la période de pénurie d'enseignants, celle-ci serait aggravée par une augmentation de la durée de la formation.

Sur le traitement des stagiaires, M. Koumrouyan explique que le contrat des stagiaires dure le temps de l'année scolaire. Il est donc plus court que les contrats d'enseignants qui vont du 1er septembre au 31 août. Le DIP ne voulait pas que cela s'accompagne d'une baisse de salaire malgré l'absence des mois d'été. Un mécanisme administratif a été trouvé afin de permettre de les payer comme les étudiants étaient payés avant le système de l'IUFE. A sa connaissance, il n'y a pas de problème juridique. Une ou un commissaire (S) aimerait savoir pourquoi le temps de travail est établi sur dix mois et non sur douze pour les stagiaires. On lui explique que le temps du stage devait correspondre au stage effectif, comme cela se fait dans d'autres circonstances où il y a un stage. C'est ainsi lié à la période de l'année scolaire. Une ou un commissaire (PLR) note que l'on parle de pénurie d'enseignants et de difficultés dans certaines disciplines. Il se demande dès lors si les traiter sur douze mois et non sur dix ne permettrait pas d'augmenter l'attractivité d'une profession. M. Koumrouyan estime que la question est juste, mais le DIP avait le souci suivant. Dans le système précédent, la personne était engagée

par le DIP au moment où elle commençait sa formation pédagogique. Le souhait a été de sortir de ce système pour séparer l'employeur et le formateur. Ce lien entre le formateur et l'employeur a d'ailleurs été fortement reproché par les tribunaux. Quand les gens en échec se présentaient au tribunal pour faire valoir un recours, les tribunaux reprenaient la cause et systématiquement disaient que le DIP ne peut pas à la fois engager du personnel et le juger pour délivrer un titre pédagogique. C'est une des raisons pour lesquelles il y a eu la volonté de donner à l'université la pleine responsabilité de la délivrance du diplôme.

En ce qui concerne la participation du DIP dans la direction de l'IUFE, une ou un commissaire (PLR) note que le DIP est partie prenante dans la structure de direction de l'IUFE. Elle ou il se demande s'il apprécie la situation de la même manière que l'Université. M. Koumrouyan confirme qu'il existe une convention de partenariat entre le conseiller d'Etat chargé du DIP et le recteur de l'Université. A partir de cette convention, le DIP a une place dans chacune des commissions de l'IUFE. M. Koumrouyan indique que le DIP se fait du souci quant aux problèmes de gouvernance qui ont été mentionnés. Il entend bien affirmer son rôle et participer de manière active à ces commissions. La situation n'est pas stabilisée pour le moment et elle doit l'être dans ces prochains mois. M. Koumrouyan estime que les choses n'ont pas échappé au DIP. La question de l'administration de l'IUFE avait par exemple été évoquée avant la naissance de l'institut. Le DIP avait averti le futur institut qu'une formation regroupant des étudiants se préparant à une profession a besoin d'une administration forte. Cela a pris un certain temps, mais maintenant ce problème va être réglé. Quant à la question de la communication, elle se pose de manière très basique. Il s'agit par exemple de la question de l'ouverture du secrétariat ou la clarté d'un site Internet. Ces points ont fait l'objet de discussions.

Plusieurs commissaires se demandant quelle suite donner au courrier de l'AFE, il est décidé d'auditionner l'association auteure du courrier.

Audition de l'Association des futurs enseignants, représentée par M. Bolle, M^{me} Scheller, M. Almoman et Mme Barman

M^{me} Scheller indique à la commission que l'AFE a souvent rencontré la direction de l'IUFE, mais que peu de suites ont été données aux demandes des étudiants. Les revendications sont ensuite exposées systématiquement.

1. Reconnaissance par la CDIP : En ce qui concerne la reconnaissance par la CDIP, il relève qu'au début de sa formation, il lui avait été dit que cette procédure était déjà en route. Il a pourtant appris récemment que la

demande n'avait même pas encore été déposée. Malgré cela, dans un article, le directeur de l'IUFE affirmait en septembre 2009 que la reconnaissance était imminente. Les étudiants ont depuis reçu des précisions, mais sans délai formel sur le temps que cela peut prendre. M^{me} Scheller ajoute qu'elle a écrit, dans ses notes sur la séance d'information de la rentrée de l'IUFE en septembre 2009, que le diplôme serait reconnu dans toute l'Europe et que la procédure CDIP allait être lancée. M^{me} Scheller constate qu'il y a des problèmes entre ce qui est dit et ce qui est fait par l'IUFE. De plus, lorsque l'AFE apporte ses revendications ou qu'elle demande des explications, on lui répond que celles-ci sont infantiles. M. Almoman souligne le problème de confiance qui existe avec les interlocuteurs de l'AFE. En ce qui concerne la deuxième revendication.

2. Aspect interfacultaire de l'IUFE : c'est un grand credo de l'IUFE. Après deux ans, les étudiants sont déçus. Les représentants des Facultés sont en effet peu présents dans les assemblées et les comités auxquels ils sont censés participer. M. BOLLE présente un cas qui concerne les étudiants issus de la Faculté de Lettres. Il faut ainsi savoir que le représentant de la Faculté de Lettres à l'IUFE, qui est également professeur de didactique du français, est membre de différentes assemblées de l'IUFE et du comité de programme de l'IUFE. Il s'avère que, sur dix-sept séances auxquelles il était tenu d'assister, il n'était présent qu'à cinq d'entre elles. C'est peu pour savoir de quoi il est question. L'inconvénient est que cette personne est censée représenter les étudiants auprès de la Faculté des Lettres et être le relai auprès de la direction. C'est un exemple qui ne concerne toutefois que cette personne. Cela étant, les étudiants issus de la Faculté des Lettres restent un gros pourvoyeur d'enseignants pour le DIP. Il faut préciser que le professeur a son statut de PO de didactique du français, mais il est plus souvent à la Faculté de Lettres en train d'enseigner qu'à l'IUFE pour entendre ce que les étudiants ont à dire. Il faut ajouter que ce professeur de didactique du français à l'IUFE est venu pendant 90 minutes et il a enseigné, en 2010-2011, pendant 45 minutes. Celui-ci a ainsi passé 45 minutes à expliquer que les revendications devaient être transmises à la direction avant de donner 45 minutes de cours. M^{me} Scheller ajoute que cet enseignant a également donné un cours de six semaines aux étudiants de première année en didactique du français. Cela représente deux mois sur les six mois d'enseignement. Le reste est donné par les chargés d'enseignement qui sont plutôt issus de la FAPSE. Quant aux étudiants de deuxième année, ils ont eu des enseignants issus de la FAPSE pendant la

plupart de l'année et deux heures d'enseignement d'un didacticien issu de la Faculté des Lettres.

3. Reconnaissance par la CDIP : en réponse à la remarque selon laquelle la formation est reconnue par l'Etat de Genève, qui constitue l'employeur principal des diplômés de l'IUFE, M. Almoman explique que cette année, trente biologistes vont terminer leur cursus or il n'y a que dix postes à pourvoir sur le canton. Or, on leur a dit qu'ils auraient un titre reconnu au niveau fédéral. S'ils vont au chômage, on va leur dire d'aller postuler dans le reste de la Suisse. Toutefois, comme leur titre n'est pas reconnu dans le reste de la Suisse, ils vont donc devoir postuler pour un poste auquel ils auraient pu prétendre il y a deux ans déjà avant leur formation à l'IUFE.
4. Appartenance du diplôme au deuxième cycle : M. Almoman indique que le MASE 2 est un titre de deuxième cycle universitaire alors qu'un master est exigé pour entrer dans cette formation. En revanche, dans le canton de Vaud, c'est un master of advanced studies qui est délivré à la suite de cette formation, c'est-à-dire un titre supérieur. Cela pose un problème. Les étudiants ont peur qu'il y ait une concurrence déloyale. Les étudiants peuvent ainsi avoir un titre reconnu en un an en étudiant dans le canton de Vaud. M^{me} Scheller signale que l'AFE a rencontré M. Koumrouyan il y a deux ou trois semaines. Celui-ci a expliqué que le DIP avait le devoir d'engager d'abord des Genevois. Il semble difficile de le vérifier, mais cela doit sans doute être vrai.
5. Sur l'absence de PO pour chaque branche : M^{me} Scheller indique que pour que l'IUFE soit un pôle d'excellence, il faut quand même pouvoir former des enseignants dans toutes les branches. Par exemple, pour M^{me} Scheller qui souhaite faire un CSD2 en Grec, elle doit attendre, un certain nombre d'années, qu'un poste de grec se libère et qu'il y ait un poste de didacticien de Grec à l'IUFE. En effet, il n'est pas possible de faire un enseignement de l'IUFE sans avoir de branche d'enseignement. Dès lors, il n'est pas possible pour M^{me} Scheller de terminer sa formation maintenant parce qu'elle doit d'abord trouver des heures de grec qui permettront alors de terminer sa formation à l'IUFE dans un domaine où il n'y a même pas de professeur. M^{me} Scheller reconnaît que le problème des heures de grec ne concerne pas l'IUFE, mais il n'est pas possible pour les étudiants de terminer leur formation rapidement puisqu'il n'y a pas d'enseignant à l'IUFE dans certaines branches. M. Almoman signale aussi un autre problème : des étudiants se sont pré-inscrits l'an dernier et, lors de la séance d'information, ils ont appris que leur cursus n'était pas ouvert cette année parce qu'il n'y avait pas de professeur en économie.

M. Almoman trouve que c'est un dysfonctionnement grave. M. Schneuwly a répondu qu'il était mentionné que la pré-inscription était faite sous réserve de l'ouverture des cours. Il aurait tout de même été préférable que les étudiants soient avertis plus tôt.

6. Absence de descriptifs des cours donnés par écrit, de l'évaluation et du contenu de certains cours. M. Bolle prend l'exemple du français qu'il connaît mieux étant donné qu'il étudie cette discipline. Il explique ainsi que le règlement de l'IUFE donné en 2009 contient un article 6.4 qui précise « lorsque la forme de l'évaluation n'est pas précisée dans le plan d'études, elle est au choix de l'enseignant qui est tenu d'en informer les étudiants par écrit au plus tard trois semaines après le début des enseignements ». Pour autant, les étudiants n'ont pas ce plan d'études pour le moment. Ils n'ont qu'une liste des cours qu'ils doivent suivre. Ils ne savent pas non plus ce qui sera testé dans chaque enseignement et quel sera le type d'examen. Selon cet article, les étudiants devraient donc disposer d'un document par écrit, or le seul document qui a été reçu par les étudiants a été mis en ligne le 15 mars 2011. C'est donc un peu tard pour rester dans les trois semaines après le début des enseignements du semestre d'automne. Par ailleurs, ce document a été mis en ligne sur Internet parce que M. Bolle a cité l'article 6.4 du règlement au chargé d'enseignement. Par ailleurs, M. Bolle reconnaît que le descriptif donné est très bien fait et complet. Pour autant, M. Bolle pense que tous les travaux du premier semestre auraient pu être annulés en cas de recours. Il y a eu un autre problème pour les étudiants de 1ère année par rapport au document qu'ils ont reçu concernant l'examen. Ce document très vague leur dit qu'ils auront un travail écrit de quatre pages sur l'enseignement de l'écrit, mais il n'est accompagné d'aucune référence bibliographique ou d'aucune méthode de travail. M. Bolle souligne tous les risques que cela peut représenter en cas de recours. M. Almoman souligne que les étudiants aimeraient bien obtenir les documents en version papier. Le fait de les mettre sur Internet exclusivement pose un problème étant donné qu'il a parfois été constaté qu'ils étaient modifiés. Les étudiants aimeraient en effet qu'ils puissent être opposables en cas de changement en cours d'année.
7. Suppression de la session d'examens d'août 2011 : M. Almoman indique que celle-ci n'est finalement pas supprimée, car il a fait opposition en son nom personnel. Il aurait dû être communiqué aux étudiants que son opposition aurait dû avoir un effet suspensif, mais cela n'a pas été fait. La direction est revenue sur sa décision suite à son recours et non, comme

elle l'a communiqué, car elle a estimé que la suppression était finalement une mauvaise idée.

8. Sur le statut des stagiaires : M. Almoman indique qu'un problème est que les stagiaires paient leurs cotisations sociales sur l'ensemble de l'année, mais qu'ils ne sont pas assurés sur l'ensemble de l'année. Il y a donc un problème de période de cotisation pour le chômage, pour l'assurance maternité ou pour l'assurance accidents. Les étudiants ont du mal à comprendre pourquoi ce statut a été choisi.

Discussion avec la commission

Une ou un commissaire (Ve) demande si, hormis les membres de l'AFE, les autres étudiants ont réagi de manière spontanée et s'ils pensent aussi faire des recours. M. Almoman répond qu'il y a une forme d'intimidation. Un groupe d'étudiants a organisé une manifestation. Celle-ci a débouché sur une présence de plus de 150 étudiants, sur 587. Certains étudiants ont ensuite reçu des courriers électroniques de leurs chargés d'enseignement qui leur rappelaient que les ateliers sont obligatoires. Par ailleurs, quand l'AFE a signalé des problèmes en relation avec des chargés d'enseignement, elle a été menacée de plainte en diffamation.

Une ou un commissaire (PLR) constate que les enseignants qui ne donnent pas leur cours ou seulement partiellement méprisent leurs étudiants. Elle ou il note également que l'intimidation peut aller plus loin qu'un courriel puisqu'il s'agirait presque d'un échec dès lors que l'étudiant ose s'opposer à la doxa socioconstructiviste. Il y a peut-être une prise de pouvoir de la FAPSE et des autres Facultés. Cela étant, ce n'est pas la FAPSE qui devrait dicter que ce que l'enseignement doit faire, mais c'est la FAPSE qui devrait être au service de l'enseignement. M. Almoman précise que l'intimidation est latente. En outre, quand M. Almoman a dit qu'il est contraire au règlement de supprimer une session d'examen, il lui est toutefois répondu qu'il ne peut faire recours que s'il est concerné par le cas. Il lui a même été répondu qu'ils savaient que cela était contraire au règlement, mais qu'ils persistaient tout de même dans leur décision. M. Bolle revient sur la menace de diffamation. Ce ne sont pas des menaces directes. Il a été question d'un enseignant de l'IUFE et la direction n'a pas apprécié ce que l'AFE en a dit. Elle a alors demandé la publication d'un rectificatif au document qui avait été envoyé aux étudiants. Dans ce rectificatif, la direction avait écrit qu'elle envisageait des sanctions disciplinaires contre les auteurs de ce document. L'AFE a lors exigé que ce document soit transmis à l'ensemble des étudiants. De cette manière, si les étudiants qui râlent sont menacés de poursuites, cela les conduit à rester dans leur coin. Cela a été dit à la direction. M^{me} Scheller ajoute qu'un courrier

officiel n'a même pas été adressé à l'AFE. Ils ont appris qu'ils étaient menacés de mesures disciplinaires par une réponse envoyée aux étudiants. M. Almoman constate que cela fait quand même trois ans que l'AFE parle d'organisation problématique. Il ne sait même pas s'il a été possible d'avoir une liste à jour d'adresses électroniques des étudiants ou si les étudiants sauront l'année prochaine dans quelles salles ils doivent se rendre. Il est en effet arrivé que les étudiants ne sachent pas le numéro de salle pour leur cours. Sur ce point, cela ira peut-être mieux l'année prochaine.

Une ou un commissaire (PLR) se demande si toutes les récriminations peuvent s'inscrire dans une maladie de jeunesse. Par exemple, lors de la réforme de l'enseignement par problèmes en médecine, il a fallu plusieurs années pour que cela fonctionne. Cela étant, elle ou il ne nie pas le côté important des dysfonctionnements et encourage l'AFE à persévérer dans ses remarques. S'il s'agit d'une maladie de jeunesse, les problèmes seront réglés d'autant plus vite qu'ils continuent à râler. M. Almoman note que les étudiants ont l'impression d'une mauvaise foi de la part de l'IUFE, notamment par rapport à l'article où M. Schneuwly assurait, il y a deux ans, que le processus de reconnaissance était sur le point de démarrer. M. Bolle prend aussi l'exemple de la suppression de la session d'examen. Les étudiants de l'IUFE ont d'abord reçu un courrier électronique indiquant la « suppression de la session d'examen ». Cinq jours plus tard, un document est apparu sur le site de l'IUFE indiquant que la suppression n'en était plus une, que c'était un report et que celui-ci ne concernait que les étudiants de deuxième année. Ensuite, dans la presse, M. Schneuwly a annoncé avoir décidé de revenir sur cette décision. En réalité, il faut savoir que l'IUFE a été obligé de le faire parce qu'il y a eu un recours. Il y a donc une impression de mauvaise foi. Cela ne peut être imputable à une erreur de jeunesse.

Discussion au sein de la commission

A la suite de cette audition, la commission a pris note que les étudiants interviendront auprès du Grand Conseil par le biais d'une pétition. Les commissaires ont relevé que l'audition de l'AFE a été à la fois sincère et intrigante. Elle a véritablement soulevé la question d'un problème de fonctionnement dans cette institution. La commission a donc décidé de laisser cette question en suspens afin de pouvoir juger des améliorations qui seront apportées à la situation.

Audition (quelques mois plus tard) du Mouvement des étudiants de l'enseignement supérieur (MEES), représenté par M^{me} Naomi Anderegg, présidente, et M. David Pillonel, membre du comité

En raison des contingences de la vie académique, les étudiants présents ne sont pas les mêmes que les signataires de la P 1807 (dont ils n'étaient d'ailleurs pas au courant).

M^{me} Anderegg et M. Pillonel rappellent que l'IUFE a connu de nombreux problèmes rédhibitoires. Les étudiants de l'époque n'ont trouvé aucune solution satisfaisante, ce qui les a conduits à des appels à l'aide sous la forme de la présente pétition et d'une manifestation. Depuis lors, ces démarches ont quand même apporté des résultats. M^{me} Anderegg et M. Pillonel proposent de présenter l'état des choses aux commissaires. M. Pillonel indique tout d'abord qu'un bon dialogue existe maintenant avec la direction de l'IUFE, ce qui a permis des améliorations. D'autres problèmes sont également en cours de traitement. Des promesses ont ainsi été faites et des mesures doivent être prises. Ensuite, il faudra voir si ces acquis sont réels et cela ne pourra être fait qu'à la rentrée prochaine. M^{me} Anderegg ajoute que grâce aux actions des étudiants, les problèmes ont été réglés. Il demeure toutefois difficile de dire si leur résolution vient du fait que les étudiants concernés ont terminé leur formation ou d'une autre raison.

Discussion avec la commission

Une ou un commissaire (PLR) demande si les problèmes de logistique et d'organisation qu'avait dénoncés l'AFE ont été résolus. M^{me} Anderegg signale que les étudiants ont commencé les cours peu de temps auparavant, et que M^{me} Anderegg et M. Pillonel sont des étudiants de première année, ce qui fait qu'ils n'ont pas beaucoup de recul pour répondre aux questions. Cela étant, ils n'ont pas eu la sensation qu'il y a eu des cours non préparés, non annoncés ou annulés. Par ailleurs, les informations ont été mises rapidement sur le site Internet.

M. Pillonel souligne que le problème principal était l'ouverture ou non d'une formation. Cette question relève d'une problématique centrale qui est en discussion avec la direction. Il s'agit en effet d'être au clair avec les règles du jeu. Au niveau des délais, il y a par exemple la question du moment auquel les étudiants sont sûrs d'avoir un stage en deuxième année. Actuellement, ce n'est pas satisfaisant. Les étudiants le savent seulement avec deux ou trois mois d'avance. Les étudiants peuvent le déplorer, mais c'est un problème de calendrier qui est peut-être rédhibitoire. Dès lors, l'IUFE n'a peut-être pas été suffisamment clair sur ce point auparavant.

M^{me} Anderegge précise qu'il y a effectivement des soucis de calendrier entre le calendrier professionnel géré par le DIP et le calendrier académique. Par ailleurs, il subsistait encore l'image de l'ancien IFMES avec l'idée que les étudiants auraient immédiatement une possibilité d'emploi. Il semble que cette image ait changé aujourd'hui. Maintenant, il y a la volonté d'avoir un calendrier plus clair avec la direction. Il s'agit par exemple de dire quelles sont les filières qui vont être fermées, certaines ayant été fermées un peu tardivement cette année.

Une ou un commissaire (PLR) demande si les cours répondent aux attentes des étudiants. M. Pillonel répond que, au niveau du fond et du contenu, les étudiants sont confrontés aujourd'hui à des répétitions. Les échos laissent entendre que, dans certains cours et dans certaines disciplines, la qualité de l'enseignant pourrait être remise en question. Cela étant, il y a surtout de grandes différences entre les disciplines. Ainsi, certains cours avec la même dénomination peuvent être différents selon l'enseignant qui les donne. M. Pillonel estime que les étudiants ont peu de moyens d'action à ce niveau. Il y a également beaucoup de suppléants cette année. M. Pillonel se demande si les engagements ont dû être faits à la va-vite.

Une ou un commissaire (PLR) demande si les méthodes d'approche scientifique sont suffisamment diversifiées. M^{me} Anderegge pense que, par rapport aux cours qu'elle suit, suffisamment de méthodes différentes, voire divergentes, lui ont été données. Le problème est que, pour un même cours, tous les étudiants n'ont pas le même enseignant. Etant donné l'effectif nombreux d'étudiants en première année, il a en effet fallu multiplier les enseignants pour certains cours. M. Pillonel précise que le cours « profession enseignante » change radicalement entre un professeur et un autre. Les étudiants n'ont pas les mêmes outils à la fin de la formation. Mme Anderegge ajoute que, en principe, il y a un collège d'enseignants qui donne ce cours. Il existe toutefois des divergences dans leur façon de donner ce cours. M. Pillonel estime que les étudiants comprennent qu'un cours puisse être différent lorsqu'il est donné par un autre professeur. Pour autant, il semble que ces professeurs ne se mettent pas autour d'une table. M. Pillonel souligne que beaucoup d'outils sont quand même mis à disposition des étudiants, même si on est clairement dans le socioconstructivisme.

Une ou un commissaire (PDC) demande si les critères de sélection de l'IUFE ne sont pas trop académiques. M. Pillonel indique que les étudiants n'ont pas l'impression qu'il y a une sélection de l'IUFE. Soit une formation est ouverte et il devrait y avoir des emplois, soit il n'y a pas d'emplois en vue, par exemple en droit, et la formation n'est pas ouverte. Il semble que la sélection se fait selon la demande en stage. Maintenant, si, un jour, il ne peut

pas y avoir assez de formateurs de terrains, par rapport à la demande en enseignants pour des raisons budgétaires, il faudra alors définir clairement les critères de sélection. M. Pillonel ne sait toutefois pas sur quoi cela sera basé. Ce point est en discussion avec la direction de l'IUFE. M. Pillonel indique que les étudiants ont dit qu'il faudra être clair sur les critères de sélection s'ils sont imposés pour des raisons budgétaires.

Une ou un commissaire (PLR) aimerait savoir si le secrétariat de l'IUFE fonctionne correctement. M^{me} Anderegge répond que, actuellement, le secrétariat a l'air de fonctionner. Il est toutefois difficile d'avoir du recul sur cette question. En effet, elle sait qu'il y a eu des problèmes durant les années précédentes. Depuis lors, il y a toutefois eu des engagements de personnel administratif. M. Pillonel ajoute qu'il peut être difficile d'obtenir des réponses étant donné que les règles du jeu changent souvent, de même que le personnel du secrétariat. Il semble toutefois difficile de leur adresser des reproches. En revanche, il y a un très mauvais contact avec la conseillère aux études. Les retours de nombreux étudiants évoquent un très mauvais dialogue. Mme Anderegge confirme que le dialogue est malheureusement très mauvais. Ce point a été discuté avec la direction qui n'en était pas forcément au courant. Effectivement, il y a un problème à ce niveau.

Une ou un commissaire (Ve) désire savoir s'il y a eu des progrès par rapport au texte de la pétition. M. Pillonel estime que le problème central était l'information donnée aux étudiants. Maintenant, le site Internet devient enfin clair. Une secrétaire a même promis que cela allait être magnifique en janvier. Par ailleurs, un bulletin d'information a été demandé. Le but était de le publier une fois tous les deux ou trois mois. Il devrait désormais être publié deux fois par année. Un moyen de communication plus direct a également été demandé avec l'envoi de courriers électroniques. Au moins une fois par mois, les informations importantes devraient désormais être envoyées par courrier électronique aux étudiants. Avec les modifications qui se produisent, il faut effectivement qu'il y ait une communication directe sur les inscriptions ou les immatriculations. Maintenant, il faut attendre le premier bulletin d'information et le premier courrier électronique pour en juger. Mme Anderegge donne un autre exemple de problème résolu, celui des inscriptions aux stages. Celles-ci devaient être faites par email à un moment précis et à une date précise qui correspondait aux vacances d'automne. Par rapport à cette situation, les étudiants ont pour l'heure obtenu qu'un courrier de rappel soit envoyé aux étudiants. Il semble donc que les promesses vont être tenues. Cela étant, les étudiants ont demandé que la date d'inscription aux stages soit modifiée par la suite. M. Pillonel signale également un dysfonctionnement des procès-verbaux d'examens de la session d'examen

d'été. En effet, les stages sont attribués en fonction des résultats, or il semble que ces listes ont circulé dans les établissements alors que les étudiants ne savaient pas encore quels étaient leurs résultats.

Une ou un commissaire (Ve) demande si certaines filières ont été fermées à la dernière minute. M^{me} Anderegge fait savoir que certaines filières sont fermées par le fait qu'il y a peu de nécessité d'enseignants. Il est également possible de prédire que certains postes ne seront pas renouvelés. Cela peut ainsi poser un problème si trop d'étudiants se forment dans certaines filières. M. Pillonel précise que les formations fermées sont le droit, la chimie, l'espagnol et la philosophie. Mme Anderegge fait remarquer que, comme la formation à l'IUFE comporte des stages, il faut des postes dans les disciplines requises pour pouvoir ces stages.

Une ou un commissaire (UDC) relève que, sans stage, il n'est pas possible de poursuivre la formation. Dès lors, le DIP doit trouver ces stages. Cela pose quand même un problème de planification pour les étudiants. En effet, un étudiant ne peut alors même pas arriver à la fin de ses études. Mme Anderegge signale qu'un étudiant obtient tout de même un certificat complémentaire d'études à la fin de la première année de formation. Ce diplôme devrait être reconnu par les autres universités. On ne peut pas dire que les étudiants sont ainsi « arrêtés au bord de la route », à part si leur idée était d'être formés et de travailler à Genève.

Une ou un commissaire (MCG) demande si les remplacements, par exemple au cycle d'orientation, pourraient être comptabilisés comme des stages rémunérés. M^{me} Anderegge répond qu'elle a fait trois ans de remplacements avant de faire la formation à l'IUFE. Elle imaginait pouvoir bénéficier d'équivalences par rapport aux stages qui doivent être effectués dans le cadre de l'IUFE. En l'occurrence, ce n'est pas possible. M^{me} Anderegge a pu se rendre compte que, pour les remplacements sur du long terme, il faut effectuer un travail donné, mais que le remplaçant n'a pas besoin de préparer lui-même le cours. En revanche, les stages d'observation, dans le cadre de l'IUFE, consistent à regarder un enseignant travailler ou à prendre en main une classe sous la supervision d'un enseignant. Ce sont deux expériences différentes.

Une ou un commissaire (PLR) demande si la formation est adaptée à la réalité du métier d'enseignant. Mme Anderegge estime personnellement que la formation est adaptée. Cela étant, vu les disparités par rapport aux étudiants, certains d'entre eux pourraient considérer que la formation n'est pas adaptée. Pour sa part, tous les enseignants, encore actifs, lui ont donné des éléments satisfaisants. Cela a été très utile. Après, il y a des étudiants qui ont relevé des difficultés, car des enseignants, dans certaines filières, n'ont pas tout à fait

répondu aux demandes. M. Pillonel pense également que la formation est adaptée.

Présentation du point de vue du DIP

M. Koumrouyan représente le DIP. Il signale que le DIP a essayé de renforcer le lien avec l'IUFE. La direction de celui-ci a entendu les critiques et a pris des mesures. Ainsi, des bonnes choses se passent. En ce qui concerne les problèmes d'organisation, la situation va s'améliorer, car des postes administratifs supplémentaires ont été attribués à l'IUFE par le rectorat. Un plein-temps et demi va ainsi être donné, notamment pour aider la conseillère aux études. Par rapport aux questions de communication et d'information, le DIP est allé regarder le bulletin d'information et le site Internet. Il faut que cela soit accessible et simple, sinon cela crée beaucoup de malentendus pour des choses simples à régler.

M. Koumrouyan rappelle que l'organisation de l'IUFE est composée de quatre volets. Parmi ceux-ci, c'est l'enseignement secondaire qui pose problème. Sa particularité est d'être une formation en emploi directe ce qui n'est pas le cas des autres formations. Maintenant, le travail à effectuer pour la rentrée 2012 consiste à améliorer la communication de l'IUFE. Sur les questions de budget, le rectorat est conscient qu'il y a eu des difficultés budgétaires en 2011. Il a ainsi demandé à M^{me} Vrbica, à la vice-rectrice, à la direction de l'IUFE et à lui-même de se réunir pour voir comment régler le problème sans arriver à un numerus clausus qui serait financier et que craignent les étudiants. Il faut ainsi trouver des solutions pour que, à l'interne, les choses soient mieux maîtrisées.

Une ou un commissaire (PLR) demande si la récente nomination du directeur adjoint de l'IUFE a changé la façon dont l'IUFE est dirigé. M. Koumrouyan confirme que cette nomination visait précisément ce but. Il faut d'ailleurs signaler qu'il y a eu plus de quarante candidats. La personne nommée entrera en fonction le 1er février 2012. Elle devrait prendre en charge toute la partie administrative de l'institut.

Une ou un commissaire constate que Genève a choisi une structure de formation unique en Suisse. Elle ou il se demande comment font les autres cantons, notamment par rapport aux problèmes de pénurie. En effet, il semble que l'on a complexifié la manière de former les enseignants. M. Koumrouyan confirme que l'aspect unique de cette formation est qu'il s'agit de la seule formation des enseignants du secondaire faite en emploi et non pas en stage d'accompagnement, à part éventuellement au Wisconsin. Par rapport à la pénurie, elle est moindre à Genève par rapport à la plupart des cantons. On

peut se dire qu'une formation relativement complexe et exigeante draine passablement d'étudiants. C'est la bonne nouvelle. Il faut savoir que certains cantons alémaniques ont de telles difficultés de recrutement qu'ils font des concessions effrayantes sur les titres.

Une ou un commissaire (Ve) demande s'il y a des informations sur la reconnaissance fédérale. M. Koumrouyan fait savoir que problème est que le dossier n'est pas encore arrivé au DIP, or la transmission à la CDIP doit se faire avec une validation du chef du DIP.

La commission décide alors à l'unanimité de geler la pétition 1807 jusqu'à la fin de l'année académique pour examiner à ce moment si des améliorations ont eu lieu.

Audition du MEES, représenté par M. Graulich, président, et M. Pillonel, membre

M. Graulich rappelle la structure des études à l'IUFE qui se déroulent sur deux ans. La première année permet d'obtenir un certificat complémentaire en didactique de la discipline choisie (appelé le CCDIDA ou, plus simplement le certificat). Ce diplôme correspond à trente crédits, ce qui équivaut à un seul semestre. En fait, ce certificat est conçu pour être réalisé en parallèle avec la deuxième année du master dans la discipline principale de l'étudiant (qui normalement compte aussi pour un seul semestre dans le système de Bologne). La deuxième année de l'IUFE qui permet d'obtenir un diplôme MASE (master of arts in secondary education) est une maîtrise universitaire spécialisée en enseignement secondaire. Ce diplôme est également spécifique à une discipline et donne accès à l'enseignement d'une seule discipline. Cette seconde année compte pour deux semestres (soit soixante-quatre crédits, dont trente-six consacrés à la pratique enseignante). L'inscription à ce master est conditionnée par l'obtention d'un stage en responsabilité dans un établissement du DIP d'au moins dix heures par semaine durant toute une année). Dans ce cadre, l'étudiant est vraiment responsable de plusieurs classes et donne l'entièreté des cours à toutes ses classes. Il est donc responsable du résultat de ses élèves. A l'issue de ce master, l'étudiant est généralement, mais pas obligatoirement, engagé comme chargé d'enseignement dans l'établissement où il a réalisé son stage. Il s'agit de la procédure normale et la plus efficace. Toutefois, les postes ne sont parfois pas disponibles et l'étudiant est alors généralement engagé dans un autre établissement s'il a satisfait aux exigences de son directeur. Les étudiants déjà détenteurs de ce master peuvent aussi s'inscrire en formation pour enseigner une deuxième discipline grâce au certificat de spécialisation de formation approfondie en didactique d'une deuxième discipline

d'enseignement (CSD2). Il s'agit d'une formation continue destinée à des enseignants déjà en fonction, mais qui se déroule à l'IUFE. Une autre formation continue s'adresse aux enseignants en art dramatique, travaux manuels, textiles et éducation nutritionnelle. Ce diplôme n'a pas le statut d'une maîtrise, mais quelques étudiants suivent cette formation à l'IUFE. Le MESS représente les étudiants inscrits dans les diplômes délivrés par l'IUFE, soit 240 étudiants cette année sur 450 étudiants inscrits à l'IUFE. Les représentants des étudiants s'étaient adressés au Grand Conseil, il y a deux ans, en raison de problèmes dans l'organisation et dans la mise en œuvre de l'enseignement à l'IUFE. Avant d'entrer dans le détail, M. Graulich aimerait faire passer un message global. Le conflit entre l'IUFE et les étudiants s'est considérablement apaisé depuis lors. En effet, l'organisation de l'IUFE s'est améliorée grâce à l'expérience acquise (l'IUFE a été créée seulement en 2008) et grâce à la concertation plus efficace qui s'est mise en place entre l'administration de l'IUFE, les étudiants, les associations professionnelles et le DIP.

M. Graulich revient sur les points principaux d'insatisfaction des étudiants en 2011 et leur évolution depuis cette date :

Tout d'abord, il y avait le fait que les diplômes délivrés par l'IUFE n'étaient pas reconnus au niveau fédéral. Ce n'est toujours pas le cas, mais le dossier de demande de reconnaissance a été déposé cette année et la réponse de la CDIP est attendue avec impatience. Il est évident que si cette reconnaissance devait être refusée, la responsabilité du directeur actuel et créateur de l'IUFE, M. Schneuwly, serait mise en cause. Pour l'heure, la reconnaissance est attendue avec confiance et sérénité.

En deuxième lieu, il y avait de nombreux problèmes administratifs dont la liste est trop longue pour être donnée. Ceux-ci ont été considérablement réduits, notamment grâce au renforcement de l'équipe administrative de l'IUFE qui avait été clairement sous-dimensionnée, en partie pour des raisons budgétaires. Une administratrice et un adjoint de direction, avec l'expérience de la direction d'un établissement du secondaire, ont également été nommés. Cela a été très bénéfique, notamment au niveau de la communication.

La troisième cause d'insatisfaction concernait l'information aux étudiants. Sur ce point, les progrès sont majeurs. L'IUFE a publié un guide de l'étudiant très bien rédigé. Le MESS n'a ainsi reçu aucune plainte cette année concernant la mauvaise qualité de l'information aux étudiants. Il faut aussi dire que la compétence et la personnalité de l'ancienne conseillère aux études a été mise en cause. En fait, son absence (contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer) a amélioré les choses. Le MESS attend ainsi qu'elle soit remplacée de manière judicieuse.

Le quatrième point qui avait été soulevé est l'un des plus importants. Il s'agit de la procédure d'attribution des stages en responsabilité. A l'issue de la première année, les étudiants doivent trouver un stage en responsabilité pour pouvoir s'inscrire au master de deuxième année. Sans stage, l'étudiant ne peut pas finir sa formation et il se retrouve avec un diplôme de première année qui ne sert à rien. L'enjeu est ainsi très grand, ce qui explique les turbulences que cela a pu créer. Les étudiants jouent une année complète de leur vie. Selon le MESS, l'IUFE avait commis une erreur fondamentale en essayant de gérer et d'organiser seul l'attribution et la répartition de ces stages. Cette attitude a évidemment causé des manœuvres de contournement de la part des directeurs d'établissement qui sont ceux qui vont avoir à faire aux stagiaires et qui pouvaient mal accepter l'idée que quelqu'un d'autre choisisse qui ils allaient devoir accueillir dans leur école. Il y a donc eu pas mal de situations exceptionnelles d'arrangements et de situations incontrôlées, voire injustes, dans l'attribution de stages. Cela a évidemment causé des réactions de la part des étudiants. D'autant plus qu'il était possible d'obtenir, à l'époque, un stage dès la première année. Au lieu de faire le certificat complémentaire, l'étudiant pouvait s'inscrire directement en première année de master avec les mêmes cours que le certificat complémentaire, mais avec en plus les stages en responsabilité. Cela créait une situation injuste puisque certains étudiants devaient atteindre le même niveau en une année de stage que d'autres en deux années de stage. Cette situation a posé des problèmes. Par ailleurs, les critères d'attribution du stage en première année n'étaient pas les mêmes que les critères d'attribution du stage en deuxième année. Cette situation était inacceptable, mais le problème a été traité. L'année prochaine, le stage en première ne sera ainsi plus possible. Par ailleurs, ce seront les ressources humaines du DIP, et non plus l'IUFE, qui s'occuperont de la répartition des stages. Cela semble normal à M. Graulich, puisque l'attribution du stage peut quasiment être considérée comme un engagement probatoire.

Le cinquième point est celui qui est actuellement considéré comme prioritaire par le MESS pour l'amélioration du fonctionnement de l'IUFE. Il s'agit de la gestion du flux d'étudiants et en particulier de la limitation du nombre d'étudiants admis en première année en fonction du nombre de places de stages disponibles. Pour l'instant, deux conceptions s'affrontent au sein de l'IUFE. La première considère que le certificat est un diplôme universitaire comme un autre et qu'il doit être ouvert à tous sans distinction et sans tenir compte des débouchés comme cela est le cas pour la plupart des diplômes universitaires. L'autre conception, défendue par le MESS et par les associations professionnelles, est que le certificat est la première année d'une

formation professionnelle. Dans ce cadre, il est inacceptable de former nettement plus de personnes que le nombre de places disponibles, d'une part parce que c'est un gâchis pour les étudiants qui font une année d'études pour rien et, d'autre part, pour la collectivité qui doit payer davantage de professeurs d'université que ce qui est nécessaire (de nombreux cours de l'IUFE se donnent en atelier, c'est-à-dire avec des effectifs d'étudiants restreints). S'il s'agit de former des étudiants pour qu'ils se retrouvent avec un diplôme inutile et sans emploi au bout de la chaîne, c'est ridicule. Le problème ne se pose toutefois pas avec la même acuité dans toutes les disciplines. Dans certaines disciplines, le nombre d'inscrits en première année est quatre à cinq fois plus élevé que le nombre de places disponibles, par exemple en biologie. Dans d'autres disciplines, par exemple l'allemand, il n'y a pas assez d'étudiants pour occuper toutes les places de stage. On constate toutefois cette année une augmentation impressionnante du nombre d'inscrits à l'IUFE. Même dans des disciplines où il y avait une pénurie de candidats, on peut s'attendre à ce que le problème surgisse également. En biologie, il y a déjà actuellement suffisamment de détenteurs du certificat pour remplir toutes les places de stage qui devraient se libérer dans les dix ans à venir. Cette situation est ridicule puisque l'IUFE continue d'en former chaque année. Heureusement, après deux années d'âpres discussions, la direction de l'IUFE semble avoir admis le principe de la limitation du nombre d'admis à l'inscription au certificat, même si ce n'est toujours pas mis en place pour la rentrée de septembre 2013. L'IUFE a déjà mis en place une première étape en faisant passer un test de maîtrise du français comme condition d'admission à l'inscription au certificat. Pour les autres critères et pour le calcul du nombre d'étudiants qui peuvent être admis dans chaque discipline chaque année, une concertation est en cours. Vu l'enjeu, il est normal que cela prenne du temps. Une telle décision ne peut être prise sur un coup de tête.

M. Graulich conclut en disant que l'IUFE a effectivement mis du temps pour s'adapter à sa mission, en partie parce qu'elle a été confrontée à des problèmes qui n'avaient pas été anticipés et parce que cela a pris du temps de définir clairement les rôles entre l'IUFE et le DIP et parce qu'elle a été simplement victime de son succès avec un nombre d'inscrits qui a très vite dépassé ce qui avait été prévu. En ce qui concerne la qualité de la formation de l'IUFE, elle présente deux atouts majeurs reconnus par une très grande majorité des étudiants et par les associations professionnelles. Il y a d'abord son système de formation en emploi et en responsabilité avec le système de stage où les étudiants sont confrontés à la réalité du terrain. C'est le garant d'une formation professionnelle, exigeante et de qualité. Cela signifie que ce

n'est pas facile et cela justifie le fait que certains étudiants se plaignent de la difficulté des études, mais cela est plutôt un bon signe. L'autre atout majeur est qu'elle délivre un diplôme valable dans les deux degrés du secondaire, même si cela implique des contraintes assez lourdes sur le programme et, par conséquent, des plaintes d'étudiants concernant la difficulté de ces études. A côté de cela, il y aura toujours des étudiants insatisfaits qui remettent en question l'intérêt de tel ou tel cours ou la compétence de tel ou tel enseignant. Cela est normal, tant que la proportion reste raisonnable. Aujourd'hui, M. Graulich peut dire que cette proportion est tout à fait raisonnable et le MESS, dans le contexte actuel, ne prendrait certainement pas l'initiative ni d'écrire, ni de soutenir une pétition comme celle au sujet de laquelle il est auditionné aujourd'hui. M. Graulich remercie les commissaires pour leur attention.

M. Pillonel ajoute que la démarche du MEES a été de dialoguer avec la direction et d'essayer d'améliorer les choses plutôt que de « tout casser ». Avec les résultats obtenus, l'optique est toujours la même, celle d'améliorer la structure plutôt que de repartir à zéro. M. Pillonel ajoute qu'il y a toujours quelques plaintes d'étudiants, notamment sur la compétence des enseignants. Cela est normal dans n'importe quelle formation ou Faculté. Cela étant, il y a peut-être une problématique plus spécifique à l'IUFE liée au recrutement des personnes qui forment les étudiants. M. Pillonel apporte également une précision sur le statut du CCDIDA. Par rapport à la gestion de flux, dès l'entrée en CCDIDA, c'est extrêmement important. En effet, on ne fait pas grand-chose professionnellement avec un CCDIDA. Bien que l'IUFE ait pu sous-entendre, à un moment donné, que cela pouvait être une valeur ajoutée pour faire autre chose que de l'enseignement, il n'en est rien. Il n'y a aucune valeur salariale à avoir un CCDIDA et il n'y a aucune réorientation possible en ayant un CCDIDA.

Une ou un commissaire (UDC) manifeste sa satisfaction à voir que des améliorations ont eu lieu et aimerait savoir si les possibilités de stages sont davantage ouvertes. En effet, il semblait que tous les établissements scolaires n'étaient pas ouverts aux stages, notamment les écoles privées. M. Graulich indique qu'il n'y a pas de stages dans les écoles privées. Ce n'est possible que dans les établissements du DIP. Ensuite, cette question est toujours sujette à la disponibilité de places de stage. Par ailleurs, concernant l'ouverture à des stages dans des écoles privées, il faut savoir que les conditions salariales n'y sont pas les mêmes. Cela poserait donc un problème d'équité entre les étudiants. M. Pillonel précise qu'il y a des négociations pour réfléchir à d'autres façons de faire du terrain, éventuellement dans des établissements hors du canton de Genève. La même députée ou le même

député note, concernant le stage de fin de première année ou celui de fin de MASE, que tous les stages posent le problème du nombre de places disponibles. Dès lors, elle ou il aimerait savoir ce que font les étudiants qui ont fini leur premier semestre et qui ne trouvent pas de stage. Elle ou il se demande s'ils vont au chômage durant le deuxième semestre. M. Graulich explique que la formation en première année compte pour un semestre, mais qu'elle s'étale sur une année complète. Cela est également valable pour la deuxième année du master dans les disciplines à l'Université. Il faut également dire que la première année ne se fait jamais en emploi et qu'il n'y a donc pas de problème d'attribution des stages puisque ce sont des stages d'observation. C'est le stage en emploi qui pose problème. Par exemple, parmi les étudiants en biologie qui ont terminé la première année et qui ne trouvent pas de place de stage pour terminer leur formation, certains cherchent un travail dans une autre voie, certains effectuent des remplacements en attendant (ce qui leur permet d'accumuler de l'expérience et d'augmenter leur chance d'obtenir un stage d'année suivante) et certains s'inscrivent dans un master disciplinaire dans une autre discipline (par exemple en mathématique).

Une ou un commissaire (PLR) relève que la reconnaissance fédérale devait être rapidement obtenue en 2011 déjà, mais que ce n'est toujours pas le cas et demande pourquoi. M. Graulich estime qu'un premier indice est la spécificité genevoise d'un système de formation valable pour deux degrés d'enseignement. Ce système ne semble pas être bien vu par la CDIP, même si c'est un atout à défendre selon M. Graulich. D'ailleurs, s'il est lié à cet aspect, le retard ne l'inquiète pas. M. Pillonel confirme que, selon le MESS, la CDIP est frileuse à ce sujet, car ces trente heures de stage dans l'autre degré d'enseignement (au C.O.) sont apparemment vues comme très minimalistes pour avoir un diplôme sur ce degré d'enseignement. La deuxième raison de la frilosité de la CDIP, selon M. Pillonel, est qu'une condition a échappé à l'IUFE lors de sa première demande, à savoir qu'elle devait participer à la formation continue. Cet élément n'était pas respecté dans la première demande qui a été envoyée. Ainsi, depuis environ 1,5 an, l'IUFE travaille pour avoir une influence sur la formation continue à Genève. M. Graulich ajoute qu'un élément de formation continue particulier est la formation spécifique des formateurs de terrain. L'IUFE n'avait pas prévu à l'origine une formation spécifique pour les formateurs de terrain. Cela est maintenant en train d'être mis en place pour la rentrée prochaine.

M. Koumrouyan a une bonne nouvelle à annoncer. La CDIP est entrée en matière pour la demande de reconnaissance du MASE. La nouvelle est arrivée il y a quelques jours. Cette réponse n'est toutefois pas une acceptation

directe et absolue. Des commentaires ont été faits par les commissions de la CDIP et une quinzaine de questions ont été posées. M. Koumrouyan discutera sur ce point avec M. Schneuwly la semaine prochaine après son retour d'un colloque aux Etats-Unis d'Amérique. A vue humaine – M. Koumrouyan ne veut pas entrer davantage dans le détail étant donné qu'il n'a pas la compétence scientifique pour le faire – certains points sont purement formels (par exemple, la manière dont le diplôme est libellé). D'autres points doivent être repris par la direction de l'IUFE. Ensuite, les 17 et 18 octobre 2013, les deux commissions de la CDIP effectueront une visite de l'IUFE lors de laquelle les modifications attendues devront être présentées. Une fois ces éléments analysés par la CDIP, la reconnaissance pourrait arriver au printemps 2014. M. Koumrouyan souligne que la reconnaissance effective entraînera de facto la reconnaissance des diplômes antérieurs, non seulement du MASE, mais aussi des ceux à l'IFMES et aux études pédagogiques. Le dossier de la reconnaissance n'est pas terminé, mais il est en bonne voie.

Une ou un commissaire (PLR) demande pourquoi il a été avancé que procédures d'attribution des stages en responsabilité se font de manière injuste. M. Graulich donne un exemple où l'IUFE décidait d'envoyer deux étudiants pour des entretiens avec des directeurs dans une école où il n'y avait qu'une seule classe. Les deux étudiants sont de qualité comparable, mais un des deux étudiants a fait son stage dans cette école. Le directeur va évidemment favoriser l'étudiant qu'il connaît. L'autre étudiant se retrouve, quant à lui, à un entretien pour lequel il n'a aucune chance. Comme l'IUFE n'envoyait pas le même étudiant à deux entretiens différents, la situation paraît injuste à l'étudiant qui ne reçoit pas son stage, parce qu'il arrive à l'entretien alors que les dés sont déjà jetés. Cela étant, les deux étudiants ont structurellement reçu les mêmes chances. Ce genre de situation, s'il ne peut pas être qualifié d'illégal, permet de comprendre l'injustice ressentie par l'étudiant concerné. M. Koumrouyan confirme que ce que M. Graulich dit a beaucoup préoccupé le DIP. Celui-ci voulait absolument que la procédure soit équitable et transparente. Il faut tout d'abord savoir qu'une analyse juridique de la de la manière dont la sélection était effectuée a été demandée par M. Beer à l'unité juridique du département. Il s'avère que cette sélection des étudiants ne peut intervenir, dans tout le cursus de formation, qu'une seule fois. A un moment, parce qu'il y a trop d'étudiants, un choix doit être fait. La question est de savoir si le choix doit intervenir au début de la formation ou après une année. Pour le moment, c'est après une année, mais c'est en discussion. Ce que M. Graulich décrit n'existera plus. Il y a dorénavant des critères posés pour la sélection des étudiants qui donnent lieu

à un classement. Celui-ci est donné aux directions générales, aux services des ressources humaines, puis aux directeurs d'écoles, et c'est d'après ce classement que les places de stages sont attribuées par souci de clarté et de transparence.

Une ou un commissaire (PLR) relève que l'Etat est à la fois formateur et employeur. Cette situation présente un conflit d'intérêts objectif. M. Graulich rappelle que ce conflit d'intérêts était encore plus flagrant quand le DIP prenait en charge la formation. Maintenant, il ne voit pas comment il est possible d'échapper au fait que l'Etat prenne en charge la formation des enseignants et, en même temps, l'engagement des enseignants. Ce sont deux aspects de sa mission.

Une ou un commissaire (PLR) demande s'il est possible de faire des stages ailleurs en Suisse romande. Il faudra également prendre en compte le nombre d'enseignants qui prendront le PLEND cette année. Enfin, il y a une pénurie prévue de professeurs de certaines branches dans un certain nombre de cantons. M. Pillonel indique que cette question est sur la table, mais il ne sait pas si la solution évoquée sera réalisée. M. Koumrouyan confirme que la question s'est posée, mais si des écoles publiques vaudoises étaient sollicitées par le canton de Genève, le département de l'instruction publique vaudois réagirait, car il cherche lui-même des places de stage pour leur formation pédagogique. Quant à la question des écoles privées, elle s'est aussi posée, mais cela pose des questions de principe. Il s'agit notamment de savoir si telle école privée correspond quand même dans son fonctionnement aux fondamentaux que la formation des enseignants essaie d'instaurer. M. Pillonel indique que toutes ces questions sont débattues. Une ou un commissaire (S) fait remarquer que beaucoup d'enseignants dans les écoles privées n'ont pas la même formation et les mêmes papiers que dans l'école publique, ce qui est une raison majeure pour qu'il n'y ait pas de stages dans les écoles privées.

Une ou un commissaire (MCG) ne comprend pas l'enfermement du canton de Genève et se demande pourquoi tous les enseignants sont formés à Genève. Il y a des enseignements fantastiques ailleurs. Les gens apprendront peut-être moins sur la didactique, mais sauront comment faire face à une classe. De même, cette ou ce commissaire trouve qu'il y a d'excellentes écoles privées et qu'il serait positif que les stages y soient possibles. M. Graulich indique qu'en pratique, c'est l'évaluation de la formation qui pose problème. On veut pouvoir évaluer la pratique des étudiants. Faire un stage au Venezuela pose ainsi problème à ce niveau. M. Graulich est favorable à l'ouverture et à la multiplicité des expériences, mais il imagine mal un tel système qui permette une évaluation des futurs enseignants.

M. Pillonel ajoute que la volonté d'ouverture du MEES se manifeste aussi par la volonté de bénéficier de la reconnaissance fédérale.

En réponse à la question (MCG) de l'état des relations entre le MEES et le DIP et l'Université, M. Graulich précise que le MESS n'a pas de relation directe avec le DIP. Cela étant, dans le cadre de l'IUFE, il arrive de rencontrer des représentants du DIP. Quant à la relation avec l'Université, l'IUFE fait partie de l'Université de Genève. Ainsi, M. Pillonel est ainsi le représentant de l'IUFE au sein de l'Assemblée de l'Université.

Une ou un commissaire (Ve) demande ce qu'il en est de la situation des étudiants du master Trans-enseignement avec la HEAD, dont une volée entière ne pouvait pas avoir de stages. M. Graulich indique que les nouvelles sont très mauvaises. Une fin de non-recevoir a été donnée aux demandes visant à trouver une solution. Ces étudiants de HEAD peuvent faire un master Trans-enseignement en option enseignement. Ces cours spécifiques à l'option enseignement sont pour la plupart les mêmes que les cours du certificat. Cela leur permettrait de s'inscrire dès la fin de leur master pour un master pour enseigner. Malheureusement, il y a beaucoup d'étudiants et beaucoup plus d'étudiants que de places de stage disponibles d'autant plus que la filière existe aussi à l'IUFE et que les statistiques de l'IUFE ne reprennent que les étudiants de l'IUFE. Le rapport entre le nombre de places de stages disponibles et le nombre d'étudiants en première année est seulement calculé sur les étudiants inscrits à l'IUFE sans tenir compte des étudiants de la HEAD. Le problème est donc passé inaperçu jusqu'à ce que cette volée d'étudiant se mobilise pour demander la suppression de cette option particulière du master. Cela leur permettrait de s'inscrire dès la fin de leur master à la HEAD pour un master pour enseigner. Il leur a été répondu récemment qu'il n'en était pas question. M. Koumrouyan ajoute, concernant l'enseignement primaire, qu'il y a des maîtres spécialistes qui enseignent les arts visuels, la musique, la rythmique et l'éducation physique. Jusqu'à présent, ces personnes n'étaient pas au bénéfice d'une formation pédagogique reconnue. Le département s'occupait de ces personnes, mais à l'interne du département. Il y a une discussion avec l'IUFE pour que ces personnes bénéficient désormais d'une formation pédagogique qui donnera lieu à un certificat. On veut être sûr que ces maîtres, qui n'étaient pas dans un canal de formation pour des raisons historiques, en bénéficient également. Cela ne résout pas le problème décrit, mais cela donne des options professionnelles nouvelles à ces personnes.

Une ou un commissaire (S) souhaite revenir sur la question de la reconnaissance de la CDIP. Un article du journal de l'Université daté du 24 septembre 2009 évoqué lors d'une précédente audition annonçait déjà que

l'accréditation de la CDIP allait être obtenue prochainement. Lors de l'audition du 16 juin 2011, à nouveau, il avait été dit à la commission de l'enseignement supérieur que l'accréditation allait être faite tout prochainement. Or, en 2013, cela n'a toujours pas été le cas. Elle ou il se demande si ce n'est pas problématique pour les étudiants de ne pas pouvoir aller enseigner dans d'autres cantons. M. Graulich n'a pas entendu parler de cas particuliers. Cela étant, les étudiants se plaignent de ne pas pouvoir le faire. M. Pillonel précise que trois ans auparavant, lors de la séance d'information de l'IUFE à laquelle il a participé, il était annoncé que la formation était reconnue au niveau fédéral. Il y a donc un vrai problème de communication. Même aujourd'hui, il y a encore un manque de communication. Il y a peu de retours sur ces possibilités. Cela vient peut-être du fait que des demandes peuvent apparemment être faites individuellement à la CDIP. M. Koumrouyan signale qu'il faut en principe la reconnaissance nationale. Maintenant, il est vrai que du retard a été pris. Il faut quand même dire que les deux premières années de l'IUFE étaient encore des années de montage qui ne pouvaient pas compter dans le calcul. Il fallait avoir fait une année à plein régime avant de pouvoir monter le dossier de reconnaissance. Cela n'explique pas tout le retard, mais c'est un élément de l'explication. M. Graulich ajoute qu'il fallait qu'une volée complète soit arrivée au bout de la formation, y compris la procédure de recours s'il y avait lieu. Si quelqu'un a dit, à un moment, que cela allait être obtenu rapidement en 2009, il a été un peu présomptueux.

Une ou un commissaire (UDC) souhaiterait savoir ce que sont devenus les étudiants qui voulaient changer de canton. M. Koumrouyan répond que le DIP n'a pas eu de retours à ce sujet. Cela étant, il faut bien comprendre que, une fois la reconnaissance obtenue, toutes les personnes en bénéficieront rétroactivement. M. Graulich signale que la plupart des gens sont restés dans les établissements où ils ont fait leur stage.

Une ou un commissaire (PLR) aimerait savoir quel a été le temps nécessaire pour la reconnaissance des HEP des autres cantons. M. Koumrouyan ne sait pas quelle a été cette durée. Ce qui avait été dit au DIP, c'est que cela prendrait une année au moins après le dépôt du dossier.

Une ou un commissaire (PLR) souhaite savoir quel est le nombre de chargés d'enseignement qui n'ont pas d'expérience pratique d'enseignement. M. Pillonel pense, au minimum, pouvoir dire qu'il y en a. Quant à M. Koumrouyan, il n'a pas de réponse. Cela dépend de l'Université. M. Graulich confirme qu'il y en a. En outre, il faut aussi demander de quand date l'expérience des chargés d'enseignement. La même députée ou le même député demande combien de chargés d'enseignement ont une expérience

pratique de l'enseignement primaire et enseignement pour l'enseignement secondaire. M. Graulich trouve cette question très pertinente. M. Pillonel met en perspective, par rapport à cette question, que l'IUFE est imbriqué dans le système universitaire et que les chargés d'enseignants sont rattachés à une Faculté. Dès lors, ils ont aussi souvent des tâches de recherche. Cela pousse à avoir des chargés d'enseignement qui sont des bons didacticiens, théoriciens ou chercheurs, mais qui n'ont pas toujours l'expérience qu'il faut.

Une ou un commissaire (PDC) se demande si les formateurs de l'IUFE font l'objet d'une grille d'évaluation. M. Graulich explique qu'il y a une procédure commune pour l'évaluation des enseignements à l'Université. Les étudiants sont amenés à remplir des évaluations des enseignants et des formateurs de terrain. M. Koumrouyan ajoute que l'Université a un système d'évaluation interne qui fonctionne également pour l'IUFE. Il a d'ailleurs vu les résultats de juillet ou août 2012 et le taux de satisfaction est de 75 %. M. Pillonel précise qu'il faut pondérer ces chiffres. Les cours de moins de dix ou douze étudiants ne sont pas pris en considération, ce qui représente peut-être les trois quarts des enseignements à l'IUFE. En plus, il faut analyser le traitement qui est fait de ces données. En effet, les réponses « oui » ou « plutôt oui » sont pondérées de la même façon.

Discussions de la commission

La commission a ensuite discuté des auditions supplémentaires à effectuer. Une ou un commissaire (PLR) a proposé l'audition de l'IUFE. L'audition de représentants des enseignants a été proposée par une ou un commissaire (S). Toutes ces auditions ont été acceptées.

Audition de M. François Bertagna, délégué de l'UCESG et M. Raphaël Fornallaz, délégué FAMCO

M. Bertagna relève que la pétition signalait de lourdes difficultés d'organisation. Ces éléments ont renforcé une transition difficile et probablement inévitable. Il faut aussi relever une mauvaise prise en compte des situations de formations professionnelles que l'institut était amené à prendre en charge en se référant à une expérience, sans doute mal partagée, de la formation de l'enseignement primaire en estimant que cela était transposable sans autre pour l'enseignement secondaire. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que les problèmes sont complètement réglés, mais ils sont en bonne voie de résolution par rapport à une situation qui était très pénalisante pour tous les intervenants. M. Bertagna fait remarquer que le premier élément positif est la loi et les articles mis au point par le Grand Conseil qui sont tout

à fait adaptés aux objectifs. Cela n'est pas remis en question de manière fondamentale. Par ailleurs, la convention liant l'IUFE, le Conseil d'Etat et le DIP est tout à fait adéquate. Enfin, le rectorat a donné un signal de sa forte implication dans ce qui doit être modifié pour continuer à adapter l'institut aux exigences de la situation de l'enseignement secondaire dans son ensemble. Cette forte implication est relativement récente. M. Bertagna reconnaît qu'il y a un vrai succès de l'IUFE. On pouvait craindre une fragilisation massive et des candidats qui s'intéressent aux HEP proches, or cette situation n'a jamais été rencontrée, si ce n'est de manière marginale. Cela implique des difficultés importantes, car le fait qu'il y ait beaucoup de monde en même temps demande de mettre beaucoup de force et de faire des mises au point. Avec de nombreux candidats, il y a un enjeu majeur pour l'enseignement secondaire. En effet, il y a des déséquilibres importants entre les attentes et les intérêts des candidats et les possibilités de formation de cet institut, y compris au niveau des stages. Il y a ainsi très peu de phénomènes de pénurie, mais une pléthore dans certaines disciplines qui est ancienne, mais qui est de plus en plus visible. En effet, les données sont concentrées ou peuvent être dispersées dans toute une série d'établissements scolaires puisque c'est l'institut qui sait tout ce qu'il se passe de manière focalisée. Cela est particulièrement vrai en histoire, en biologie, sciences humaines ou sciences expérimentales. M. Bertagna met en avant les améliorations depuis quelques mois. Il s'agit tout d'abord du rapprochement entre les calendriers universitaire et de l'enseignement secondaire. Une difficulté concerne également des décalages importants de calendriers, en particulier pour faire l'année scolaire, entre la logique du C.O. et celles des différentes filières du P.O. dans lesquelles les informations arrivent un mois plus tard pour pouvoir faire les dates. Cela est très important en termes de budget. On sait en effet très bien ce que représentent ces échéances et les déplacements d'échéances. M. Bertagna signale la diversité de ce que représente le P.O. par rapport au C.O. Il n'est pas monolithique, mais il est constitué d'éléments plus homogènes par rapport à la diversité des filières du P.O. Tout cela implique des situations, en termes de formations, qui doivent être suffisamment différenciées tout en restant cohérentes. Cela a provoqué, et continue de provoquer, des fortes insatisfactions et des difficultés. Toutefois, les choses sont dans une voie de convergence positive. M. Bertagna indique que le cœur du système qui est reconnu, de part et d'autre, après toutes ces années de difficultés passées et futures, c'est à quel point le cœur du système de formation professionnelle initiale est la responsabilité quasiment pleine (car encadrée et accompagnée à la différence d'un enseignant nommé qui a un encadrement bien plus léger). C'est un encadrement fort avec en même temps une responsabilité dans un emploi à 50 % sur une année entière. Il y a tous

les tenants et aboutissants d'un programme carabiné (avec des évaluations à faire, la nécessité de se construire dans la durée, etc.) auquel s'ajoute un taux d'activité de 50 % en tant qu'étudiant à l'IUFE. Au total, cela représente davantage qu'un 100 %. Il y a ainsi une situation de surcharge systémique. Cette situation est connue sur le versant du monde enseignant, mais qui est peut-être moins connue sur le versant du monde étudiant. Des mises au point ont été faites pour mieux réguler ces risques de surcharge, mais c'est difficilement éliminable. Pour en sortir, il faudrait des moyens financiers que l'Etat de Genève n'est pas prêt à financer. M. Bertagna souligne qu'il s'agit d'une formation professionnelle initiale exigeante et concentrée sur trois semestres. La durée de formation peut, le cas échéant, être prolongée pour des situations particulières (par exemple pour un candidat qui enseignerait davantage qu'un mi-temps). Il faut rappeler que cette formation donne une maîtrise qui est en fait une deuxième maîtrise par rapport à une première maîtrise que l'étudiant a déjà obtenue. Ensuite, s'il y a un engagement, et seulement en cas d'engagement, il y a une deuxième phase de contrôle de la qualité de prestation de l'enseignant avec la période probatoire. Elle relève alors non plus de l'IUFE, mais du DIP. Il faut souligner une grosse zone de difficulté et d'insatisfaction avec, d'une part, une problématique d'écart entre les possibilités de formation et les possibilités de recrutements dans la situation de Genève et, d'autre part, l'intérêt des étudiants. En d'autres termes, il y a la nécessité d'une sélection. Quasiment toutes les autres formations professionnelles connaissent cette problématique de sélection. Il faut sélectionner en étant clair, exigeant, crédible et transparent. Dans la phase actuelle, cet enjeu devient de plus en plus décisif pour les personnes concernées (s'agissant d'une formation professionnelle initiale, elle concerne une carrière et, à travers cela, l'insertion dans le monde du travail). M. Bertagna signale que deux modifications sont récentes. La première est le fait qu'il n'y a plus qu'une seule entrée dans le système de formation professionnelle initiale. Auparavant, il y avait plusieurs entrées possibles qui étaient des héritages d'un système en transition. La rentrée se fait maintenant uniquement par la voie universitaire sur la base d'un certain nombre de critères les plus objectivables possible. Ce sont des exigences de formation, mais ils n'en préjugent pas. Un deuxième élément de critère est un test de français qui a été introduit pour tous les candidats de manière à mieux déterminer, y compris dans les domaines non linguistiques (p. ex. dans les sciences exactes), s'ils sont capables d'avoir une qualité de communication orale et écrite dans tous types de documents qui est à la hauteur des exigences. Un autre élément positif est une décision plus rapide pour savoir s'il est possible d'obtenir un stage. Cela implique une collaboration forte et difficile (pour des raisons de décalages des calendriers et de pouvoir pour

savoir qui décide de quoi dans l'accueil des stagiaires). C'était un des forts motifs d'insatisfaction des candidats d'apprendre trop tard s'ils étaient acceptés ou non. Une deuxième étape du renforcement de cette sélection est à venir avec une augmentation des critères d'objectivité de la sélection. Il y a des discussions actuelles avec le rectorat pour apporter des propositions au chef du DIP et au recteur. Il s'agit de propositions avec une entrée en vigueur envisageable dès la rentrée 2014. Cela consiste à améliorer le nombre d'intervenants dans la sélection, l'objectivité de cette intervention et la crédibilité du suivi de ces interventions, sachant qu'il s'agit de savoir, quand il y a par exemple cinquante candidats en histoire pour cinq places, comment réduire d'une manière crédible ce taux dès l'entrée en formation par le coût d'un certain nombre de semestres de cours et d'examens. M. Bertagna présente un dernier point sur les aspects d'enseignement et de ressources. Il a été nécessaire de fermer provisoirement, et peut-être durablement, des disciplines accessibles à la formation parce qu'il y a une insuffisance persistante, et probablement durable, de stages et des emplois qui viennent ensuite.

M. Fornallaz relève que les étudiants, déjà au moment du dépôt de la pétition, notaient une surcharge importante. Sur ce point, des efforts ont été faits, notamment en répartissant mieux les examens au cours de l'année. Les étudiants se plaignaient aussi de la différence entre la théorie et la pratique. L'IUFE a pris note de cela et fait un travail pour s'améliorer. Il y a évidemment toujours des cas de déséquilibres sur lesquels il faut travailler, mais on attend aussi des étudiants qu'ils signalent ceux-ci.

M. Fornallaz signale une problématique assez nette qui est la domination de la FAPSE sur l'IUFE. On peut ainsi regretter la non-participation d'autres Facultés, notamment de la Faculté des Lettres. Il est vrai que la FAPSE a beaucoup d'intervenants au sein de l'IUFE, mais on peut espérer un rééquilibrage à terme. Cela va aussi poser un problème avec le choix du futur directeur de l'IUFE, ce qui donnera peut-être une orientation différente selon le choix effectué. M. Fornallaz trouve qu'un point important est la reconnaissance fédérale qui se profile avec un renforcement de la double formation C.O. - P.O. Ce dernier point est encore faible, parce qu'il est difficile à organiser. Avec l'obligation de le mettre sur pied, on pourra imaginer une double formation qui sera intéressante pour les étudiants. Cela permettra aussi meilleure mobilité de carrière alors que c'est maintenant une des carrières les moins évolutives. La mobilité P.O.-C.O. permet ainsi d'évoluer au sein de la carrière d'une école à l'autre. M. Fornallaz ajoute, au niveau de la cohérence pédagogique, qu'il y a un fossé assez important entre

le fait d'enseigner en septième année ou en quatrième année. Cette double formation permettra de mieux appréhender tout cela.

Une ou un commissaire (PLR) souhaite savoir s'il y a eu une modification de la durée des stages de deux ans à un an. M. Bertagna confirme que la durée a été modifiée à un an et qu'il n'y est pas vraiment favorable. Toute bonne formation doit se prolonger, mais après un certain temps, ce n'est plus de la formation initiale, mais de la formation continue. La formation initiale doit mettre en place les bases à continuer en formation continue dans un délai rapproché (et pas après dix ans par exemple). Par ailleurs, on est dans un marché de l'emploi. Dans une situation où les temps de formations des enseignants rejoignent ceux des médecins ou dépassent ceux des avocats, on est dans quelque chose d'indéfendable dans la société dans laquelle on vit. M. Bertagna serait prêt à suivre l'idée d'une formation en huit ans, mais cela pose la question de savoir comment financer une telle formation professionnelle. Il faut rappeler que les enseignants du secondaire entrent déjà en carrière à plus de trente ans. M. Bertagna indique que, il y a encore peu d'années, la CDIP poussait à la formation des enseignants du secondaire dans deux disciplines obligatoires. Elle a ensuite changé de perspective en demandant « si possible » deux disciplines. Pour cette raison, on soutient le fait de donner la priorité à tout enseignant, qui a une maîtrise en enseignement secondaire dans une discipline, de pouvoir faire une deuxième discipline en priorité sur d'autres candidats qui ne sont pas entrés en formation. Cela permet d'avoir de la mobilité dans les disciplines, une stimulation professionnelle et un deuxième temps de formation. Evidemment, cela n'est pas possible dans toutes les disciplines et pour toutes les personnes. Il y a une situation au niveau des stages qui ne permet pas de tout faire.

Une ou un commissaire (PLR) souhaiterait connaître les branches qui ont été fermées. M. Fornallaz explique que les branches fermées sont surtout celles enseignées uniquement au P.O., c'est-à-dire l'italien, l'espagnol, le droit, l'économie et le grec. Pour le latin, il existe maintenant une formation romande, mais il n'y a apparemment qu'un seul étudiant en formation. Pour les branches C.O./P.O., la volonté de l'IUFE est qu'il n'y ait pas de fermeture pour éviter des pertes de compétences. Après, il y a encore des exceptions comme des branches uniquement données au C.O qui relèvent d'un diplôme lié à l'IUFE.

Cette ou ce commissaire (PLR) demande encore si la procédure d'attribution des stages est équitable. M. Fornallaz comprend que les directeurs puissent être frustrés de ne pas pouvoir mettre le pied à l'étrier d'un remplaçant qui s'investit énormément dans leur établissement, mais on ne parle que d'un stage. Rien n'assure que la personne ayant réussi son stage

et son diplôme aura ensuite du travail. On peut imaginer que la personne peut trouver un travail ailleurs pour éviter le copinage et qu'il revienne par la suite dans l'établissement. M. Fornallaz confirme que le principe de base est d'éviter tout copinage. M. Bertagna ajoute que les stagiaires ne sont pas parachutés, mais sélectionnés par l'IUFE dont c'est la responsabilité selon la loi. Ils doivent ensuite être attribués à tel ou tel établissement scolaire selon ses disponibilités et avec l'accompagnement que cela implique. Cela doit être fait d'entente avec les directions locales. Cette entente n'est pas formalisée au sens strict, mais il doit y avoir des échanges qui permettent de dire si cela a de bonnes chances de bien se passer.

Une ou un commissaire (MCG) est étonné(e) par la surcharge évoquée pour les étudiants, car elle ou il pense qu'un 50 % pour faire de la formation continue est correct. M. Fornallaz répond qu'il faut comprendre que l'enseignant qui commence doit créer tout son matériel. La surcharge est également due à cela. Par ailleurs, l'Université est une formation de qualité et est exigeante. Cela demande par conséquent passablement de travail. En d'autres termes, dans les deux cas, le taux effectif est clairement au-dessus de 50 %, soit plus de 100 % au total. M. Bertagna ajoute que le mécanisme de surcharge est en partie compensé par les vacances du corps enseignant. Il y a une logique d'annualisation du temps de travail qui est en partie gérée par la personne elle-même.

La ou le même commissaire (MCG) note que davantage de transparence est demandée pour la sélection. Il y a les résultats des étudiants, mais il y a aussi le profil des personnalités. Elle ou il se demande s'il y a des tests dans ce domaine. On lui répond que l'évaluation des étudiants par le terrain existe. Elle est intégralement sous la responsabilité de l'Université qui doit la ventiler, en particulier sur les formateurs de terrain. Ces derniers sont des collègues enseignants qui font le lien entre le fait d'être enseignants dans les établissements secondaires et le fait d'être chargés de cette évaluation dans les établissements secondaires. Il s'ajoute des responsables des stagiaires dans les écoles qui peuvent alarmer leur direction et l'IUFE si des problèmes de nature à rendre inadéquate la présence du stagiaire sont décelés. En outre, une série d'éléments a été mieux prise en compte. Par exemple, le nombre de crédits pour le stage a été augmenté par rapport à la situation initiale.

Une ou un commissaire (S) demande quel est le rôle du DIP et de l'IUFE dans le choix des candidats. M. Fornallaz explique que, actuellement, le directeur d'établissement ne choisit plus les candidats aux stages, mais que ce choix est imposé par l'IUFE. Le directeur peut néanmoins le refuser dans quelques cas, par exemple en cas d'incompatibilité. Cela étant, il serait effectivement bien que le directeur vienne davantage du côté de l'IUFE, mais

cela a été refusé par les directeurs. On attend ainsi que les directeurs fassent davantage de travail à ce niveau. M. Bertagna ajoute que cela révèle la difficulté de cette sélection. Quand il faut sélectionner deux cent vingt-cinq candidats dans toutes les disciplines accessibles, la cohérence des critères et l'objectivité continue à avoir pendant toutes les auditions rendent la tâche ardue. Il faut reconnaître que cela implique des ressources supplémentaires en termes de conception et d'utilisation des spécialistes dans des domaines où l'on ne travaille pas comme ça. On essaie de trouver quelque chose qui combine des éléments d'objectivité académique, à travers le système des notes et des tests précis (par exemple pour le français), et des éléments humains.

Avant de remercier les auditionnés pour l'aide apportée à la commission, le Président souhaite connaître leur état de satisfaction quant à l'écoute que leur accorde la direction de l'IUFE en tant que représentants des enseignants. M. Bertagna répond positivement. En effet, au sein des instances universitaires, ce travail d'accompagnement par les comités d'organisations professionnelles est très ancien. Il y a donc une certaine confiance qui s'est construite. Par ailleurs, elle est possible parce que les associations professionnelles sont représentées dans les instances de l'IUFE comme partenaires reconnus par le DIP et non pas comme partenaires extérieurs. Pour autant, cela ne veut pas dire que les choses soient tout le temps gagnées, parce qu'il y a des tensions très importantes.

Audition de M. Bernard Schneuwly, directeur de l'IUFE

M. Schneuwly indique que la pétition est dépassée sur pas mal de points. Elle a toutefois permis de poser des problèmes réels apparus au moment de son dépôt. L'IUFE a réussi à répondre à la plupart de ces points. Il propose maintenant de faire un point de la situation actuelle de l'IUFE et des projets à venir. Il rappelle que l'IUFE propose quatre formations différentes. Il règne parfois une confusion qui laisse penser que l'IUFE formerait que les enseignants du secondaire (FORENSEC). En réalité, l'IUFE est aussi responsable de la formation des enseignants du primaire, des enseignants spécialisés et elle participe à un consortium de formation des cadres au niveau romand. Au total, cela représente près d'un millier d'étudiants. M. Schneuwly reconnaît qu'une série de problèmes, avant tout de communication et d'administration, s'est posée pour la FORENSEC. Il avoue que les besoins d'encadrement administratif ont été sous-estimés. Depuis ces deux dernières années, le nombre de membres du staff a été toutefois augmenté et ceux-ci ont été formés. Dès lors, l'IUFE est aujourd'hui dans un fonctionnement normal auquel les étudiants peuvent s'attendre pour une

institution de cet ordre. M. Schneuwly reconnaît également qu'il y a eu des problèmes avec la conseillère aux études, comme cela a été dit aux commissaires il y a deux ans. Il peut annoncer que ces problèmes sont en voie de résolution. Il est vrai qu'une conseillère ou un conseiller aux études joue un rôle essentiel dans une telle institution. Pour autant, la conseillère aux études était en arrêt maladie durant toute l'année 2012. En outre, que l'IUFE a dû fonctionner sans directeur adjoint pendant huit mois. En février 2013, M. Loosli, qui a des compétences adaptées (il a été directeur du C.O. de Sécheron, puis a travaillé à la direction générale du C.O.), a été engagé. Cette expérience a notamment permis de créer des liens étroits avec les ressources humaines du C.O. et du P.O. C'est un point crucial du fonctionnement de l'IUFE parce qu'il forme en bonne partie des étudiants qui sont en stages de responsabilité. Ce lien entre les ressources humaines du C.O. et du P.O., grâce à la venue de M. Loosli a pu être amélioré de manière significative. Les procédures sont maintenant solides et bien implémentées. En même temps, il a mis sur pied toute l'infrastructure qui permet la prise en charge des examens et des inscriptions (qui ont posé des problèmes mentionnés dans la pétition). En outre, l'IUFE a amélioré ses communications avec des lettres mieux formulées et plus ciblées et par des réunions avec des étudiants et leur association. Enfin, un bulletin est publié une fois par semestre. M. Schneuwly aimerait encore insister sur trois points. Tout d'abord, l'IUFE a eu cette année un record de personnes inscrites. Il y a eu, comme jamais, un nombre élevé de personnes inscrites en mathématique (soixante-quatre inscrits) alors que cette branche a toujours été problématique. Il y a aussi eu quatre-vingt-quatre personnes qui veulent devenir enseignants de français. Le seul point qui reste faible est l'allemand. Cela vient essentiellement du fait qu'il y a peu d'étudiants en allemand à l'université. Cet afflux d'étudiants se constate d'ailleurs dans toute la Suisse romande. Apparemment, la formation d'enseignant attire à nouveau les jeunes, notamment de jeunes hommes. Deuxièmement, le rapport préliminaire de la CDIP sur l'IUFE a été rendu. Une analyse détaillée de celui-ci a été faite et cela montre qu'il n'y a pas de problèmes sur la structure, si ce n'est de petits aménagements. En d'autres termes, il n'y a pas de remise en cause globale de la FORENSEC. L'IUFE peut ainsi attendre avec confiance la visite du site des deux commissions de reconnaissance de la CDIP.

Une ou un commissaire (PLR) constate tout de même que la reconnaissance tant annoncée de l'IUFE n'est toujours pas là, même s'il ne reste que des détails à régler. M. Schneuwly fait remarquer que, en termes de délai pour obtenir la reconnaissance, l'IUFE est dans les temps comparables à d'autres HEP. Certes, M. Schneuwly avait dit, il y a deux ans, que la

reconnaissance était imminente. Dans les faits, la requête a été déposée dans des délais raisonnables. Il faut savoir que la situation de l'IUFE est particulièrement complexe puisqu'elle propose un diplôme combiné qui implique l'intervention de deux commissions de la CDIP (commission secondaire I et commission secondaire II), ce qui a pris énormément de temps. La prochaine étape en vue de la reconnaissance est la visite de site les 15 et 16 octobre 2013. Ensuite, le calendrier ne dépend pas de l'IUFE. Cela étant, M. Schneuwly pense que la reconnaissance pourrait éventuellement arriver en **janvier 2014**.

La ou le même commissaire (PLR) souhaite connaître le taux d'échec pour les enseignants du secondaire à l'issue de leur formation ainsi que le nombre et l'issue des recours déposés. Elle ou il aimerait savoir comment ce taux doit être comparé avec le taux d'échec de l'école d'avocature. M. Schneuwly répond que la situation de l'IUFE est très différente de celle de l'école d'avocature. C'est une philosophie différente. Le taux d'échec est effectivement très faible (5 à 6 %) à l'IUFE et il y a un nombre de recours importants. Ces recours forcent d'ailleurs de plus en plus à faire du « bétonnage », c'est-à-dire d'avoir des manières de faire qui ne sont pas forcément les plus efficaces pédagogiquement, mais qui permettent de couvrir l'IUFE par rapport aux décisions qu'il doit prendre. Au début, l'IUFE a perdu quelques recours, mais maintenant il les gagne tous.

La ou le même commissaire (PLR) constate que des directeurs de C.O. ou de collèges engagent apparemment aussi des diplômés étrangers. Il souhaite savoir quel est le contrôle des compétences pédagogiques de ces personnes et si ces engagements sont faits au détriment de stagiaires dans certaines disciplines. M. Koumrouyan confirme que toute personne qui vient d'un autre pays et qui veut faire valider son diplôme professionnel doit le faire valider par la CDIP, qui rend une décision. En ce qui concerne le DIP, il demande clairement dans ses critères de recrutement une connaissance du terreau scolaire local. Il n'y a aucune raison de faire du recrutement actif ailleurs qu'à Genève ou en Suisse si cela peut être évité. Cela étant, dans les matières où il y a eu une pénurie forte, ces candidats venus d'ailleurs rendent service. C'est ainsi arrivé dans les matières où les étudiants étaient jusqu'à présent peu nombreux, par exemple en allemand, en français ou en mathématiques et dans les matières en difficultés, notamment au C.O. puisque les maîtres chevronnés du C.O. vont au P.O. lorsqu'ils en ont l'opportunité. M. Koumrouyan confirme qu'il y a eu des situations particulières. Par exemple, lors de la construction de l'ECG Ella Maillart, il était difficile pour le directeur de n'avoir que des jeunes stagiaires. Dans un tel cas, il faut tenir compte des particularités.

La ou le même commissaire (PLR) aimerait savoir quel est le rôle des notes obtenues en cours d'année pour l'engagement des stagiaires. M. Schneuwly fait savoir que, pour l'instant, ces notes n'ont joué aucun rôle, mais la procédure de sélection des stagiaires est en train d'être revue. Les capacités de communication écrite ont déjà été introduites. Des raisons techniques rendent la chose difficile, mais l'année prochaine il devrait être tenu compte des performances académiques. Les notes vont ainsi jouer un rôle. M. Schneuwly précise qu'il y a eu des problèmes techniques avec des notes qui arrivent très tardivement et le DIP aimerait avoir des classements des personnes engagées relativement tôt. Il y avait ainsi un problème de calendriers à combiner qui était difficile, mais il va être résolu.

La ou le même commissaire (PLR) souhaite savoir quelle est l'importante, pour le DIP, des notes pour l'attribution des stages. M. Koumrouyan indique que la responsabilité de la sélection des étudiants revient à l'Université par la loi et le règlement. Le DIP n'a pas d'intervention directe sur la sélection et l'excellence académique.

La ou le même commissaire (PLR) aimerait tout de même savoir si l'évolution annoncée par M. Schneuwly va dans le bon sens selon le DIP. M. Koumrouyan pense que la sélection des étudiants - c'est tout l'enjeu du dossier, devrait être multicritérielle (l'aspect humain, l'excellence académique, etc.). C'est seulement avec système multifacette que la sélection sera fiable.

Une ou un commissaire (PDC) est étonné(e) par ce carcan qui va du stage en passant par les lieux de formation. Aujourd'hui, il est possible, par exemple à Harvard, de suivre un cursus informatique sans professeur. Elle ou il aimerait savoir quel est le sentiment de l'IUFE par rapport à ces stratégies et si elles sont utilisables pour la formation des enseignants. M. Schneuwly répond qu'une formation professionnelle vit beaucoup de la profession elle-même. Pour des cours grand public, des formations de base ou des savoirs très formalisés (de type informatique) cela ne pose pas de problème. Cela est déjà plus difficile pour des savoirs qui concernent l'homme. Quant aux savoirs qui concernent la pratique, M. Schneuwly a le sentiment que l'humain est indispensable. La transmission de génération en génération d'expériences et de connaissances acquises n'est pas possible à travers la machine. Autant M. Schneuwly croit beaucoup à ces possibilités, autant le fait de connaître le terrain, les enseignants et les élèves et de travailler dans le détail est indispensable et ne peut être remplacé par des machines.

Discussion de la commission et vote final

Une ou un commissaire (UDC) avoue avoir des doutes. Si la commission ne fait que renvoyer au Conseil d'Etat une pétition datant d'octobre 2011 demandant une enquête alors que la situation a évolué, cela ne serait pas très logique. Par contre, le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pourrait être accompagné d'une motion de commission. En effet, des améliorations existent sur certains aspects (informations aux étudiants, site Internet, etc.), mais il reste des interrogations, notamment sur les stages, ce qui n'est pas anodin. Cette motion demandant un rapport sur le fonctionnement de l'IUFE et de trouver des solutions de nature à éviter que les étudiants se retrouvent sans emploi et sans possibilité de poursuivre leur formation en deuxième année semble pertinente.

Une ou un commissaire (PLR) est favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat. Il s'agit de montrer qu'il y a un grand problème sur la reconnaissance des diplômes qui n'est toujours pas obtenue. Il y a deux ans, la reconnaissance était annoncée comme imminente et, maintenant, ce n'est toujours pas fait. Un autre problème est le manque de clarté sur les stages en formation. Il y a effectivement des améliorations, comme cela a été relevé par les intervenants, mais il reste des tensions auxquels le Conseil d'Etat devrait pouvoir se référer. Une ou un commissaire (PLR) n'est pas d'accord avec sa ou son collègue. Les pétitionnaires ont clairement dit que cela allait mieux à l'IUFE et les syndicats ont eu un discours similaire. Il faut maintenant que la pétition soit déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Une ou un commissaire (Ve) trouve que l'examen de la pétition a permis de mettre en évidence des préoccupations. La commission a fait son travail. Si quelque chose devait se reproduire à l'IUFE, la situation devra être réévaluée, mais, pour l'heure, il convient de déposer la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une ou un commissaire (S) note, certes, des améliorations, mais il faut encore que celles-ci se maintiennent dans la durée. C'est un problème complexe et il vaut la peine d'accompagner que la commission poursuive son travail. Cela est notamment le cas pour les stages, car le fait qu'une ou deux personnes doivent trier les deux cent cinquante demandes de stage en un délai très bref n'est pas satisfaisant et peut sûrement être amélioré. Elle ou il propose donc un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat avec un rapport circonstancié. Une ou un autre commissaire (S) appuie sa ou son collègue et constate que, fondamentalement, la commission devait examiner deux questions. La première question concernait les problèmes administratifs sur lesquels des réponses claires ont été obtenues. Sur ce point, la commission a répondu aux questions de pétitionnaires. En revanche, elle n'a pas obtenu de

réponses sur un aspect politique sur lequel le parlement doit se prononcer. Il s'agit d'une part de la question de l'admission aux études alors qu'il n'y a pas suffisamment de places de stages. Il s'agit d'autre part de l'accréditation. Cela concerne le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, car c'est également une question politique. Sur ces deux questions, la commission n'a pas obtenu de réponses satisfaisantes. Quant aux questions des pétitionnaires, elles ne sont plus vraiment pertinentes puisque la commission a eu de nouveaux éléments depuis 2011. Le fait de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat permettrait de poser au Conseil d'Etat les vraies questions, la pétition ne posant pas les questions pertinentes. Cela permettrait d'avoir des éléments de réponses sur ces faits politiques et sur lesquelles la commission n'a pas eu de réponses.

Par ailleurs, s'il ne devait pas y avoir d'accord de l'ensemble de la commission pour une motion de commission, le groupe socialiste proposera une motion, avec les autres membres de la commission qui le souhaiteraient, car les réponses obtenues ne sont pas suffisantes.

Une ou un commissaire (UDC) rappelle que la commission parle d'un institut qui forme des enseignants. C'est une tâche monumentale. Cette formation doit non seulement fonctionner pour elle-même, former et accréditer des enseignants, mais toute la crédibilité de la formation des enseignants repose également sur celle-ci. Il appartient donc au parlement de montrer qu'il s'intéresse à ce problème central. Il faut avoir des instituts qui fonctionnent et qui forment de manière correcte des gens qui peuvent à leur tour former les élèves.

Une ou un commissaire (PDC) est d'accord pour relever que la question de l'accréditation n'est effectivement pas encore réglée. Pour autant, il faut se rendre compte qu'elle est traitée au niveau fédéral, avec toutes les subtilités que cela implique. Le canton de Genève ne pourrait rien changer à ce niveau. Ce qu'il est possible de faire maintenant, c'est de garder un œil attentif sur ce dossier. Dans ce cadre, un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat est une solution intéressante. Cela étant, Elle ou il pense que le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition accompagnée d'un bon rapport fera l'affaire et permettra d'arrêter de confondre formation de base et formation continue.

Une ou un commissaire (PDC) nuance. Depuis des années, le rattachement de la formation des enseignants à l'Université a suscité des inquiétudes, ce qui s'est révélé exact. Beaucoup de mécontentement s'est également fait entendre. Actuellement, les problèmes ne sont pas vraiment réglés. Pour cette raison, un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, pour montrer que le souci de la commission demeure, semble le choix indiqué.

Mise au vote sur le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat

Pour : 7 (2 S, 1 PDC, 1 R, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 6 (2 Ve, 1 PDC, 2 L, 1 R)

Abstention : –

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté.

La majorité de la Commission de l'enseignement supérieur invite donc Mesdames et Messieurs les députés à renvoyer la présente pétition au Conseil d'Etat. En effet, si l'on peut se réjouir de la résolution des problèmes logistiques et d'organisation qu'ont connus les étudiants de l'IUFE, la situation reste préoccupante sur deux points éminemment politiques, pour lesquels la commission souhaite obtenir des réponses de la part du Conseil d'Etat : d'une part, l'état du processus de reconnaissance de la formation au niveau fédéral ; d'autre part, la résolution du problème de l'admission à la formation en cas d'insuffisance des places de stage qui permettent de terminer la formation, de même que la gestion de l'allocation de ces places.

Pétition (1807)

de l'Association des futurs enseignants (AFE) de l'Université de Genève au sujet de la situation de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE)

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'Association des futurs enseignants de l'Université de Genève (AFE) a pour but de défendre les intérêts des étudiants en enseignement secondaire inscrits aux cours donnés par l'IUFE (Institut universitaire de formation des enseignants) à l'Université de Genève, de représenter lesdits étudiants auprès de l'Université et auprès de leurs futurs employeurs et d'être un interlocuteur pour les associations d'enseignants.

Il y a des problèmes sérieux depuis trois ans à l'IUFE qui ne sont toujours pas réglés et dont l'AFE a fait part à de nombreuses instances, à l'IUFE lui-même (assemblée et commissions diverses), à l'Université de Genève (rectorat), à la CUAE, aux syndicats de l'enseignement secondaire (Famco, Union, FEG) ainsi qu'à la Commission de l'enseignement supérieure du Grand Conseil du canton de Genève. En outre, plusieurs articles ont été publiés dans les journaux en 2010 et 2011 qui font part de ces questions qui sont réelles et toujours d'actualité en ce mois de septembre 2011, alors que la rentrée a déjà eu lieu (Tribune de Genève, le Temps, le Courrier).

Les signataires ci-dessous demandent, au nom de l'AFE, par la présente pétition, une enquête de la Commission ad hoc sur la situation critique provoquée par la mutation de l'ancien IFMESS en cursus FORENSEC de l'IUFE et demandent une intervention immédiate en vue de régler les problèmes engendrés par ce transfert de capacités.

N.B. 3 signatures
*p.a. Association des futurs
enseignants de l'Université de
Genève (AFE)
c/o Sophie Scheller
Rue Liotard 61
1203 Genève*

Date de dépôt : 16 octobre 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Patrick Saudan

Mesdames et
Messieurs les députés,

Quelle mouche a piqué la Commission de l'enseignement supérieur en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat ?

Une mouche assurément plus revancharde que politique puisque, dans cette affaire, la Commission de l'enseignement supérieur a outrepassé son mandat en ne respectant pas l'autonomie de l'université et en mettant en avant des considérations bien plus en relation avec l'animosité que génère l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) chez certains commissaires qu'avec les objets de la pétition. En effet cette pétition, datant de 2011, émise par l'Association des futurs enseignants (AFE), remettrait en cause le mode de fonctionnement de cet institut, sa représentativité tant nationale qu'internationale, et la validité des formations proposées. Cette pétition, a juste titre, dénonçait des dysfonctionnements de l'IUFE qui, comme la suite l'a démontré, relevaient plus d'une maladie de jeunesse (l'IUFE n'avait en 2011 que 2 ans de fonctionnement) que d'erreurs de conception. La commission a auditionné à deux reprises le directeur de l'IUFE et à trois occasions des étudiants de l'AFE ainsi que, lors des auditions du 8 décembre 2011 et du 2 mai 2013, ceux « rebaptisés » du Mouvement des étudiants de l'enseignement secondaire (MESS) et les syndicats des enseignants du secondaire représentés par la Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (FAMCO).

Il ressort de ces auditions, et surtout au dire même des pétitionnaires, que la situation a rapidement changé avec une nette amélioration du dialogue entre la direction de l'IUFE et les futurs enseignants et que des progrès substantiels ont été réalisés comme l'ont déclaré les étudiants-enseignants auditionnés lors des dernières auditions. La FAMCO, également, n'a pas remis en cause le fonctionnement de l'IUFE et a reconnu ses progrès.

L'IUFE est en train de trouver son rythme de croisière et beaucoup de griefs et revendications des étudiants étaient bien plus imputables à une

maladie de jeunesse qu'aux démons du socio-constructivisme (théorie pédagogique qui sent le soufre pour certains des membres de la commission).

Mesdames et Messieurs les députés, cette pétition, qui mettait en exergue des problèmes réels, en partie résolus au moment où la commission devait voter sur son devenir, a servi de prétexte pour permettre à des membres de la commission, sous couverture de manque de places de stage durant les études, de manque de reconnaissance fédérale (en passe d'être acquise et absolument pas du ressort du CE), de mettre en cause le travail de l'IUFE et de nous rejouer implicitement le match HEP-IUFE, qui avait été tranché par notre conseil en plénière lors de l'adoption de la loi sur la création de l'IUFE.

Le rapporteur de minorité ne tient donc pas à relancer un débat sur un manque de places de stage ou de garantie d'emploi futur pour les étudiants de l'IUFE (emploi à vie donc dès l'engagement en première année de formation de l'IUFE !) ni sur celui très éculé sur les mérites et défauts du socio-constructivisme, et encore moins celui sur la formation soi-disant plus « pratique » HEP versus celle plus « universitaire » sur le modèle de l'IUFE, mais il tient à répéter deux faits simples mais déterminants pour savoir quel sort donner à cette pétition.

Premièrement, les députés du Grand Conseil doivent respecter l'autonomie de l'université et nous n'avons pas à nous immiscer dans son fonctionnement et, deuxièmement, même les initiants de la pétition 1807 jugent que des progrès notables ont été réalisés depuis le dépôt de cette pétition. Ces deux faits devraient nous pousser, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.